

LE TRAVAIL

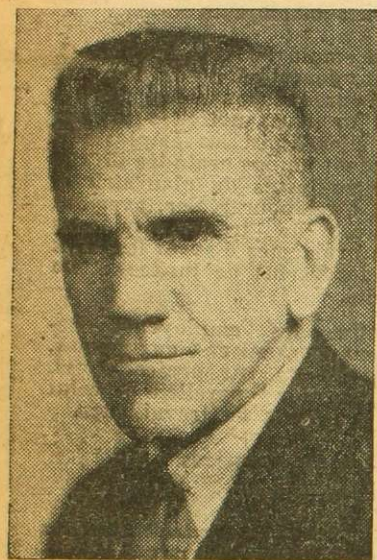


VOLUME XXI — No 6

Organe officiel de la Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada

MONTREAL — JUIN 1945

Prolongation injustifiée de l'ordonnance No 4



M. Emile Tellier, premier vice-président de la Confédération des travailleurs catholiques du Canada et organisateur général des syndicats dans la région de la Mauricie, dont on annonce la nomination comme membre du Conseil supérieur du travail. M. Tellier succède à M. Philippe Lessard.

Anniversaire fêté à Shawinigan

De magnifiques manifestations ont marqué le 10e anniversaire de la fondation du syndicat national des charpentiers-menuisiers de Shawinigan, berceau du mouvement syndical en cette ville.

Les manifestations ont commencé par une heure sainte prêchée par le R. P. Albert Larivée, aumônier du syndicat. Il y eut messe en l'église du Christ-Roi. L'officiant a été le R. P. Rheault, S.S.S., et le sermon a été donné par le R. P. Loubier, aumônier de la fédération nationale de l'aluminium.

Le midi, un banquet servi à l'arena, a réuni plus de cinquante personnes sous la présidence conjointe de M. l'échevin Adam Grenier et de M. Origène Douville. Le maître de cérémonie était M. Wilfrid Vincent.

Elle sera en vigueur jusqu'en 1947 — Aucun changement n'y a été apporté — Injustice pour les petits salariés de la province — L'arrêté ministériel peut encore être modifié

par Gérard Picard

Par arrêté ministériel, adopté sur recommandation unanime de la Commission du salaire minimum, le gouvernement provincial vient de prolonger l'existence de l'ordonnance No 4 jusqu'au premier janvier 1947, sans changement et sans même y intégrer la moindre indemnité de vie chère.

Le paragraphe le plus important de l'arrêté ministériel auquel il est ci-haut référé, portant le numéro 790 du 10 mars 1945, se lit comme suit:

Prolongation de l'Ordonnance No 4, 1942. — L'Ordonnance no 4, 1942, de la Commission du salaire minimum, étant une ordonnance générale, adoptée le 17 février 1942, approuvée par le lieutenant-gouverneur en conseil le 2 avril 1942 par arrêté portant le numéro 805, publiée dans la Gazette officielle de Québec le 11 avril 1942, et postérieurement amendée et renouvelée, est maintenue en vigueur jusqu'au 1er janvier 1947.

Cette prolongation injustifiée de l'Ordonnance No 4 est scandaleuse. Des milliers et des milliers de petits salariés sont ainsi exposés à de substantielles réductions de salaires sitôt les décrets de guerre abrogés. Et ils regretteront, ce qui est très grave, qu'Ottawa n'ait pas continué à empiéter sur l'autonomie provinciale pour les protéger.

La C.T.C.C. a tout fait pour empêcher la prolongation, sans modification, de l'Ordonnance No 4. Elle a discuté la question avec la commission du salaire minimum, il y a quelques mois; puis elle a soumis un mémoire élaboré sur ce sujet; enfin, elle a de nouveau abordé le problème récemment avec le ministre du Travail.

L'Ordonnance no 4, on le sait, forme le plancher des salaires minima dans la province de Québec. Et les taux de salaires prévus dans cette ordonnance sont ridiculement bas. En effet, le taux le plus élevé prévu pour Montréal est de vingt-six (26)

portèrent la parole, M. le chanoine Hervé Trudel, le R. P. Larivée, M. Alfred Charpentier, M. le maire Bilodeau, Me René Hamel et MM. Osias Vincent et J.-A. Côté,

cents l'heure; pour Québec, vingt-quatre (24) cents l'heure; ailleurs dans la province, vingt-deux (22) cents et moins l'heure. Cette ordonnance n'est évidemment plus à date. Elle est désuète quant aux taux de salaires. On avait une belle occasion de la corriger, et de hausser les taux, avant de la renouveler. On n'en a rien fait. Le geste qui vient d'être posé, par sa prolongation jusqu'au début de 1947, indique que l'on espère encore, après la guerre, un retour aux salaires de famine d'avant-guerre. Si c'est là le seul programme d'après-guerre que l'on a à nous offrir, c'est vraiment trop maigre. Cette manière d'agir est absolument inacceptable pour la classe ouvrière.

Les décrets de guerre

Les premiers décrets de guerre empêchaient la Commission du salaire minimum d'agir. Mais les conseils du travail en temps de guerre ont facilement compensé pour cela. Dans l'Ordonnance no 4 de 1942, la Commission du salaire minimum expliquait avec raison ce qui suit:

"En 1941, la Commission a publié dans la Gazette Officielle un projet d'ordonnance no 4 qui modifiait plusieurs dispositions importantes, et elle invitait les intéressés à lui communiquer leurs observations. La Commission s'employait au travail de mettre ce projet à point en tenant compte des nombreux commentaires reçus, lorsque ont paru les arrêtés ministériels du Gouvernement fédéral interdisant, comme mesure de guerre, toute diminution ou augmentation des taux de salaires établis au 15 novembre 1941."

A ce moment, en effet, il devenait impossible de procéder devant la Commission du salaire minimum pour augmenter les

Du travail à plein temps pour tous

par Alfred Charpentier

Voilà la promesse de tous les politiciens en ce temps d'élection. Ouvriers, les chefs des partis politiques vous promettent du travail en abondance à l'après-guerre.

Cela veut-il dire autant d'ouvrage qu'il y en a eu pendant la guerre? Non, mais cela veut dire que tout homme qui voudra travailler ou qui aura besoin de travailler aura du travail. Conséquemment, suivant les chiffres mêmes du gouvernement, 900,000 personnes de plus qu'en 1939 devront avoir des positions sans compter 60,000 personnes qui s'ajouteront chaque année par le croît de la population.

En Angleterre, aux Etats-Unis, dans combien d'autres pays les gouvernements promettent aussi du travail le plus abondant possible à leurs peuples.

Les changements nécessaires

Pour atteindre ce résultat, s'imagine-t-on ce que cela signifie de changements dans la politique économique d'avant-guerre suivie par presque tous les pays du monde?

Le commerce international rendu libre par l'abolition des barrières douanières; la concurrence internationale rendue possible par l'abolition ou le contrôle international des car-

tels; le contrôle ou la standardisation des prix par la création de fonds monétaires internationaux, et l'adoption d'une devise internationale stable; l'augmentation du pouvoir d'achats des salariés dans les pays pauvres ou arriérés, pour activer l'industrie indigène et stimuler le marché international. Finies les ententes bilatérales entre deux ou trois pays sur le dos de petits pays voisins ou éloignés. Finis les blocus politiques et monétaires exercés par de grandes puissances. Finie l'obligation de payer tribut à certaines puissances pour naviguer dans certaines mers ou certains fleuves. Finie l'exploitation par les ogres du capitalisme de certaines nations coloniales ou rétrogrades et de leurs travailleurs sans défenses.

Sans ententes internationales effectuant ces réformes à brève échéance les promesses des politiciens ne se réaliseront pas de sitôt.

Toutefois, heureusement, les principes de telles ententes ont été posés à Dumbarton-Oaks, dit-on. Tant mieux

Le commerce d'exportation

Au Canada, trois personnes sur huit dépendent de notre

(Suite à la page 6)

Le péril communiste

Nous mettons en garde, une fois de plus, contre le communisme matérialiste et athée, qui incarne présentement dans le monde toutes les forces déchainées contre l'Eglise et contre les valeurs morales dont elle a la garde: la dignité humaine et la liberté chrétienne. La part courageuse qu'a prise le peuple russe à détourner du monde l'affreuse domination nazie ne doit cependant pas nous fermer les yeux sur les visées de révolution mondiale que poursuivent toujours les chefs du communisme international.

Gouvernants et simples citoyens ont le très grave devoir d'enrayer chez nous les infiltrations communistes, sous quelque habiles dehors qu'elles se présentent; sans quoi ils préparent à notre cher pays, pour qui tant de nos fils offrent chaque jour leur vie et leur avenir, les pires désordres et les pires calamités.

Il nous semble du moins réconfortant que, même en dehors des milieux catholiques, une partie de l'opinion publique s'éveille aux dangers de cette sorte de dictature internationale dont notre pays n'est du reste pas le seul à subir les ténébreux assauts.

(Déclaration de l'Episcopat Canadien, 1945)

L'économie et les Caisses populaires



Chez nous, Canadiens français, on nous enseigne tôt l'économie. La grand-maman que l'on voit ici encourage son petit-fils à l'économie. Elle le félicite de savoir déposer ses sous dans sa banque de la Caisse populaire. Cette scène a été tirée du film "Les Caisses populaires", réalisation récente de l'Office national du film.

(Suite à la page 10)

Programme de la C. T. C. C. pour l'après-guerre

Fidèle à sa mission de promouvoir le bien commun de la nation, la C.T.C.C. présente au public et aux gouvernants son programme d'après-guerre immédiat. Telle est la volonté bien arrêtée de la C.T.C.C. de voir s'exécuter des mesures et s'amorcer des réformes qu'elle juge urgentes pour la période de transition du temps de guerre au temps de paix, soit pour environ cinq ans.

Que par des mesures promptes et efficaces de l'Etat, les braves vétérans comme les humbles travailleurs connaissent un sort matériel convenable. Prospérité à laquelle ils ont droit, en vertu même de leur dignité de créature de Dieu, de citoyens libres et de grands responsables de charges sociales et de devoirs familiaux. Voilà l'idée dominante de la C.T.C.C.

La C.T.C.C. demande donc un ensemble de mesures propres à maintenir le plus haut niveau d'emploi possible et des conditions de travail acceptables au temps présent. Que l'impossible soit fait au Canada, pour un ordre meilleur, dût-on même adopter des mesures radicales mais chrétiennes; mesures d'ailleurs qui ne pourraient que racheter les erreurs et les fautes passées de nos pouvoirs publics et de nos brasseurs d'affaires.

La C.T.C.C. entend rester fidèle à sa haute mission de faire de l'organisation professionnelle. Aussi croit-elle en la véritable démocratie industrielle, vivifiée à sa base par des organismes professionnels patronaux-ouvriers; ces organismes seront élevés au-dessus des querelles politiques et voués à une collaboration pacifique et permanente dans un esprit de fraternité chrétienne.

La C.T.C.C. estime que les pierres angulaires d'une réelle démocratie industrielle devraient être définitivement posées en notre pays dans un large esprit de bonne entente et de mutuel respect des droits constitutionnels légitimes.

La C. T. C. C., en élaborant son programme d'après-guerre, et en vue d'assurer la paix sociale au Canada, entend adhérer aux principes énoncés dans la Déclaration du Conseil national de l'Episcopat canadien, en date du 18 janvier 1945.

En plus des problèmes d'après-guerre auxquels ces principes s'appliquent, il en est d'autres également dont la C.T.C.C. ne peut se désintéresser. Leur solution doit être abordée sans s'écarter du bien commun, et voici, par rapport à cet ensemble de problèmes, la ligne de conduite que notre mouvement est disposé à tenir.

I.—Réadaptation des vétérans à la vie civile

Il n'est peut-être pas un gouvernement qui ait prévu une assistance pécuniaire plus généreuse que le gouvernement canadien pour faciliter la réadaptation des vétérans à la vie civile. Mais pour que les vétérans puissent bénéficier pleinement des avantages offerts, à leur retour du front, il importe de les renseigner et de les orienter. La C.T.C.C. suggère, à cette fin, la formation, dans chaque localité, d'un comité de notables fournissant un travail bénévole, et où les vétérans pourront s'adresser. Le comité, tenant compte des aptitudes de chacun, pourra conseiller les vétérans, leur trouver de l'emploi, puis les diriger vers le bureau régional des affaires des anciens combattants. Ainsi, la réadaptation des vétérans à la vie civile pourra se faire rapidement, en permettant à ces derniers de bénéficier, avec le minimum de délais, des avantages pécuniaires vraiment intéressants que le gouvernement canadien leur offre.

II.—Démocratie industrielle

Pour assurer la vraie démocratie, dans le monde du travail, l'activité industrielle et commerciale devrait être confiée aux soins des corps professionnels, issus du plan syndical, élevés au rang d'organisme d'ordre public, et munis, sous la surveillance de l'Etat, de pouvoirs réglementaires et disciplinaires en matière économique.

Une victoire syndicale à Dolbeau

Un vote a été pris au moulin de la Lake St. John, à Dolbeau, afin de déterminer l'union qui sera autorisée à négocier un contrat collectif de travail. Votaient, les employés de la pulpe et du sulfite. Le syndicat national a obtenu 116 votes et la Fédération américaine du travail, 99. Le vote était enregistré sous la direction de la Commission des relations ouvrières. Il fallait 51 pour cent des votes pour qualifier une union.

tant patronales qu'ouvrières et conjointement, il appartient, parce que seules compétentes, de fixer par convention collective, la quotité du salaire afférent à la valeur économique du travail et qui, ajoutée au salaire minimum légal et rendu obligatoire par décret pour les tiers, réalisera la pleine justice des salaires.

c) Enfin, il importe, vu que la famille ouvrière vit uniquement du salaire, et qu'elle doit remplir sa fonction naturelle douze mois par année, de lui assurer un revenu stable et constant d'année en année, en prenant les mesures nécessaires au maintien de l'embouchage intégral.

4. — *Obstacles à l'établissement des salaires justes.* — La C.T.C.C. n'ignore pas qu'il y a des obstacles au salaire juste. Les principaux à surmonter sont les suivants:

a) Le capital mouillé est un obstacle au salaire juste, parce qu'il canalise de vastes sommes d'argent vers le paiement de dividendes et d'intérêts sur du capital inexistant. La législation devrait mettre fin à cet abus condamnable de la surcapitalisation fictive.

b) Le fonctionnement des sociétés anonymes, compagnies limitées et "holding companies" est en général un obstacle au salaire juste parce que la responsabilité de leur conduite repose non sur des personnes mais sur l'argent, et que celui-ci, dans sa fonction et son emploi, est détaché de son appartenance au propriétaire: obligataires et actionnaires. La C.T.C.C. croit que cette situation devrait être corrigée par la législation de sorte que les personnes physiques et non l'argent soient responsables de l'administration et des services que la compagnie doit rendre à la société.

5. — *Décentralisation de l'industrie.* — La C.T.C.C. demande la formation de conseils économiques, provinciaux et nationaux, dont le rôle sera de diriger les industries dont les produits ne dépendent pas, quant aux matières premières, du

fonds d'où elles tirent celles-ci et où elles veulent se placer, vers les régions économiquement pauvres afin de fournir un marché plus rémunérateur à leur industrie agricole.

6. — *Travaux publics et subsides à l'industrie.* — En vue d'assurer de l'emploi à tous les travailleurs du pays, une fois la guerre terminée, la C.T.C.C. demande que les gouvernements fédéral et provinciaux s'entendent pour aborder le problème de la reconstruction d'après-guerre, et spécialement:

a) pour entreprendre des travaux afférents à leurs fonctions: routes, voies fluviales, ports maritimes, reboisement, des forêts et tous autres travaux de protection; etc., etc.

b) pour accorder des subsides, sous condition de salaires justes:—

1) aux industries de base, telles que le bâtiment, construction maritime, la métallurgie, etc., à condition que ces subsides soient affectés, par exemple, à la démolition des taudis, à la construction d'immeubles pouvant loger décentement les familles de salariés, à la construction d'hôpitaux, de sanatoria, etc.

2) aux industries nouvelles (non de luxe), qui exploiteraient les ressources naturelles et à celles que les découvertes scientifiques, faites pendant la guerre, feront naître après le conflit;

3) aux industries que les nécessités de la guerre auront forcées d'abandonner la production de produits civils pour fabriquer du matériel de guerre, autant pour assurer la continuité du travail des employés que celle du capital d'opération des dites entreprises.

7. — *Facilités de crédits à l'habitation.* — La C.T.C.C. constate que les exigences des

institutions financières, quelles qu'elles soient, sont un obstacle à l'accession à la propriété par les salariés. En effet, les garanties de toutes sortes que l'on exige ne peuvent être fournies par le salarié moyen et empêchent ainsi l'acquisition d'une propriété. La C.T.C.C. croit qu'un crédit à l'habitation pourrait être basé principalement sur la permanence de l'emploi du salarié et le constat de son honnêteté. Après l'achat de la propriété, les institutions financières pourront toujours se protéger davantage par les hypothèques.

IV.—Les employeurs

Les employeurs, soutient la C.T.C.C., devraient opter pour les syndicats responsables légalement de leurs activités professionnelles. Puis, les employeurs devraient ne pas craindre de s'élever au-dessus du plan strictement légal pour régler, avec les syndicats de travailleurs, tous leurs problèmes d'après les deux grandes vertus de justice et de charité.

Enfin, les employeurs devraient s'organiser eux-mêmes, au point de vue professionnel, sur un plan parallèle à celui des syndicats de travailleurs.

V.—Les organisations ouvrières

a) *Réformes fondamentales.* — La responsabilité civile des unions, la création de tribunaux du travail où porter les litiges, et l'élaboration d'un droit collectif fournissant les critères nécessaires, peuvent seules faire sortir de l'impasse où il se trouve le problème de l'atelier syndical entendu au sens de sécurité syndicale.

b) *Nationalisation des biens.* — D

(Suite à la page 8)



Service en Relations Industrielles

DEPUIS quarante ans le ministère du Travail du Canada est l'instrument coordonnateur des intérêts interdépendants des trois éléments constitutifs de notre structure économique et sociale: le public, le travailleur et l'employeur. Ce service de maintien de relations industrielles satisfaisantes a entraîné une vaste extension du champ d'action du ministère par:

La disponibilité d'un mécanisme rapide et impartial de conciliation; La constitution de commissions dans le cas de conflit dans les mines et services d'utilité publique; Le maintien de facilités de placement (en collaboration avec les autorités provinciales); L'application des salaires raisonnables aux travaux de l'Etat. L'application des lois concernant les Coalitions, l'Enseignement technique, les Rentes viagères sur l'Etat, Formation de la jeunesse et l'Assistance-chômage.

De plus, le ministère prépare et publie statistiques et autres renseignements concernant les salaires, heures de travail, coût de la vie, législation du travail, mouvement ouvrier, etc. LA GAZETTE DU TRAVAIL, son périodique mensuel, indique les changements économiques et sociaux au Canada et à l'étranger. Le ministère tient aussi à la disposition du public une bibliothèque moderne de documentation.

LE MINISTRE DU TRAVAIL DU CANADA

L'HON. HUMPHREY MITCHELL,
Ministre

ARTHUR MacNAMARA,
Sous-ministre

Quelques éclaircissements sur le différend avec l'Aluminium

Une commission d'arbitrage a été chargée d'étudier le conflit survenu entre les syndicats nationaux et la compagnie Aluminium. Voici un historique des faits qui ont précédé et, dans certains cas, provoqué la situation actuelle.

Disons tout d'abord qu'en 1941, la Commission royale d'enquête a clairement établi dans son rapport sur la grève que la Compagnie aurait dû ne pas ignorer les griefs de ses employés, qu'elle aurait dû y remédier, qu'elle a fait preuve en des circonstances graves de lenteur et de négligence, que le bureau chef de la compagnie à Montréal, manquant de compréhension, exerce une autorité arbitraire sur la gérance locale et l'empêche d'accéder aux justes demandes des ouvriers. L'histoire se répète. Une enquête sur la situation présente dans les usines de l'Aluminium ferait les mêmes constatations.

Depuis deux ans surtout, le mécontentement y est grand. Le syndicat a essayé à plusieurs reprises de faire amender sa convention collective avec la Compagnie. Celle-ci a pris prétexte de la division de ses employés pour refuser leurs réclamations.

Le vote de représentation

En février dernier, vote de représentation syndicale dont le Syndicat national est sorti victorieux avec une écrasante majorité. Le 2 mars, le Syndicat était accrédité par la Commission des Relations ouvrières et il manifestait à la compagnie sa volonté d'entamer des négociations afin de réaliser une entente dans les trente jours fixés par le décret.

Au lieu de commencer tout de suite les pourparlers, la Compagnie laisse passer les trente jours sans bouger. Plus exactement, à la toute dernière minute, vers le 29e jour, elle répond en présentant un projet de contrat qu'elle avait rédigé et qui était totalement inacceptable.

Appel au conciliateur

Malgré l'expiration du délai légal, le Syndicat tente un dernier effort et commence à discuter le contrat. Il devient évident que la Compagnie veut faire trainer les négociations en longueur. Le Syndicat fait alors appel à un conciliateur, tel que le C.P. 1003 lui en donne le droit.

L'agitation est grande chez les ouvriers. Sans l'action énergique du Syndicat, la grève se serait

déclarée depuis le 19 avril. A plusieurs reprises elle est venue menaçante.

M. Trépanier arrive le mardi 24 avril. Les négociations reprennent sous sa direction. Le samedi soir, 28, la gérance locale s'est entendue avec le Syndicat sur les principaux points. On est venu à un compromis acceptable. Le tout doit être ratifié par le bureau chef de Montréal qui fera connaître sa réponse le lundi 7 mai.

La Compagnie refuse

Ce jour-là, M. Trépanier est de retour à Arvida. La Compagnie donne sa réponse: le bureau chef de Montréal refuse de ratifier ce qui avait été accepté par la gérance locale et le Syndicat. Le même soir, le conciliateur repartait. Ses efforts de quinze jours échouaient totalement.

Selon le C.P. 1003, le différend doit être soumis à une Commission de conciliation, dont les recommandations ne sont pas obligatoires. Longue procédure qui peut durer deux bons mois et dont les résultats sont plus que douteux, étant donnée l'incompréhension totale d'une partie en cause. D'ailleurs d'ici là la Compagnie exploitera des congédiements nécessaires pour rendre la situation encore plus confuse.

Ce que veut le syndicat

Les demandes du Syndicat sont toutes simples:

- a) incorporation du boni de production sur le salaire de base;
- b) reconnaissance des droits de séniorité;
- c) procédure rapide et effective pour le règlement des griefs;
- d) retenue syndicale ou "check-off";
- e) améliorations diverses dans les conditions de travail, surtout pour les cuvistés.

Notons en terminant que cette liste de demandes prouve qu'il est faux que le seul point qu'aura à décider la commission d'arbitrage est celui du "check-off", comme on l'a annoncé à la radio. La commission aura à se prononcer sur tous les items que nous venons de mentionner.

Mémoire de la C.T.C.C. au congrès d'action catholique de Santiago

A l'occasion du Congrès international des mouvements d'action catholique à Santiago, la Confédération des travailleurs catholiques du Canada a confié à Monsieur Léo Turcotte, de la Ligue ouvrière catholique, le soin de remettre au Congrès un message du président général de la C.T.C.C. A cet effet, un mémoire sur la C.T.C.C. a été confié à M. Léo Turcotte.

Le cours de M. Roland Pagé

Nous avons déjà parlé à nos lecteurs du cours d'électricité de M. Roland Pagé. Il nous fait plaisir maintenant d'annoncer que ce cours a reçu l'entière approbation de l'hon. ministre du Travail, M. Antonio Barrette. L'honorable ministre a avisé M. Pagé que "Le Bureau des examinateurs des électriciens reconnaît officiellement ce cours et le recommande à tous les élèves comme satisfaisant à l'instruction et à l'entraînement des ouvriers... Le Bureau des examinateurs est, de plus, heureux de souligner que l'Aluminium Company of Canada Limited, l'a fortement recommandé et qu'elle a noté que beaucoup d'électriciens en ont bénéficié..."

M. Pagé a reçu une lettre fort élogieuse du ministre du Travail ainsi que du sous-ministre de ce département, M. Gérard Tremblay.

Désormais, le Bureau des examinateurs des électriciens accordera un crédit de durée d'apprentissage à tout élève qui l'aura suivi.

Rappelons que M. Roland Pagé habite à Arvida, 621 rue Mellon.

Des nouvelles du R. P. R. Ferragne

Peu avant son départ pour le Basutoland, le R. P. René Ferragne, secrétaire de Mgr Bonhomme, rendait visite à M. Alfred Charpentier, président de la C.T.C.C., afin d'obtenir de la littérature et des renseignements divers sur l'organisation ouvrière et sur les syndicats catholiques.

Le R. P. Ferragne, qui est chargé de fonder un centre catholique au Basutoland, s'intéresse de façon particulière au sort de la classe ouvrière indigène.

Ces jours derniers, nous avions le plaisir de recevoir une copie de son journal de voyage vers le Basutoland. En ce moment, le R. P. Ferragne doit être en pleine activité missionnaire. Nous lui souhaitons beaucoup de succès dans ses travaux d'apostolat.

L'ordre social nouveau

Le monde attend, pour l'après-guerre, une transformation sociale complète. Un ordre social tout nouveau naîtra. Cet ordre social nouveau a été promis au peuple, et de combien de manières? Dans certains pays, on a montré que la guerre n'avait qu'un but: abattre la dictature économique, faire disparaître les abus du capitalisme. Partout, ne s'attend-on pas à ce que des remède décisifs contre un régime économique et social malsain marquent la fin d'un grand conflit?

Faux principes

Le président du Congrès Canadien du Travail, M. Aaron Mosher, exprime nettement sa pensée et ses théories de l'ordre nouveau dans son discours d'ouverture de la Cinquième Convention annuelle du C. C. T., à Québec, en octobre 1944. Le passage suivant, cité par la *Revue Internationale du Travail*, en fait foi:

"La guerre, dit M. Mosher, a clairement établi que ce n'est que par l'extension des principes de la COLLECTIVISATION DE LA PROPRIÉTÉ, de l'exploitation et du contrôle de tous les aspects de l'industrie qu'il sera possible de créer LE NOUVEAU ORDRE SOCIAL qui a été promis au peuple après la victoire".

Amis lecteurs, un socialiste ou un communiste parlerait-il autrement?

Un ordre social nouveau, promis au peuple après la victoire naîtra-t-il du fait que l'Etat contrôlera tout, dirigera tout? Certes, NON.

L'ordre social nouveau ne doit pas consister dans l'abolition de la propriété privée et la substitution d'allocations familiales et d'assurances sociales au salaire familial. De tels remèdes seraient absolument faux parce qu'ils enlèveraient toute liberté au père de famille pour le faire dépendre en tout de l'Etat devenu sa providence. Ce sont là de faux principes.

Où est l'ordre social nouveau?

L'Eglise, par la voix puissante

et autorisée de son chef suprême, l'indique clairement.

1o L'ordre juridique, économique et social devra être plus conforme à la loi divine et plus respectueux de la dignité humaine qu'il ne l'était avant la guerre.

2o Les fidèles, eux aussi, y coopéreront, en continuant les œuvres sociales fondées par les générations précédentes, selon les principes énoncés par les Papes Léon XIII et Pie XI. Ces deux grands pontifes n'ont-ils pas démontré que pour réformer la société et mettre plus de justice et de charité dans les relations d'employeurs et d'employés, il faut des organisations professionnelles fondées sur la morale de l'Evangile.

3o Les croyants, lorsqu'ils cherchent à se procurer les biens terrestres, comme aussi lorsqu'ils s'organisent pour en assurer à toutes les personnes de leur profession une plus grande abondance possible, doivent régler leurs activités sur les exigences de leur fin dernière.

Ce ne sont là, chers lecteurs, que quelques-unes des grandes normes, quelques-uns des principes essentiels indiqués par l'Eglise et l'auteur de cet article n'a pas eu l'intention de tout mentionner.

Ce n'est pas le socialisme qui apportera un ordre social nouveau. Le communisme, non plus. Théories dangereuses, subversives, comme tout homme sérieux le réalise sans aucune peine,

L'ordre social nouveau et meilleur pour tous, se produira dans les années qui suivront la guerre, si les individus eux-mêmes changent, s'améliorent, comprennent mieux leurs responsabilités.

Un ordre meilleur pour tous, voilà ce que le monde attend!

Nous pouvons et nous devons, pour notre part, si humble soit-elle, y travailler!

GASTON GIBEAULT, C.R.
AVOCAT
STE-AGATHE-DES-MONTS
Tél. 60 3, rue Préfontaine

"Depuis près d'un demi-siècle, toujours le même but, réduire le taux de la mortalité infantile à Montréal"

FRONTENAC 3121

J. Joubert
LIMITÉE

Un patron parle à ses contremaîtres...

Henry Ford affirmait sans crainte: "Mon vrai métier n'est pas de construire des automobiles; les voitures qui sortent de mon usine ne sont que des sous-produits de ma réelle affaire qui est de faire des hommes." C'est précisément par le service social industriel que l'on peut exercer une véritable action sociale patronale.

Ce Service présente une série d'améliorations et de réformes destinées à protéger l'ouvrier qui se débat sans cesse contre les risques de la vie, entre autres: soins médicaux, bonnes

conditions d'éclairage, de chauffage et d'humidité des usines. Le côté moral est l'objet d'une attention particulière: éducation par la bibliothèque, emploi des loisirs, cours de religion, étude du mouvement ouvrier et des relations industrielles, etc.



SLATER

POUR HOMMES ET FEMMES

Extrait de "DIRECTIVES aux CONTREMAÎTRES"

par M. Eugène GIBEAU

président de The SLATER Shoe

et de l'Association Professionnelle des Industriels

et de l'Association Professionnelle des Industriels

La mésentente C.I.O.-A.F.L. aux E.-U.

La mésentente aux Etats-Unis, entre le C.I.O. et l'A.F.L., relativement à l'organisation internationale du travail, est plus grande que jamais. Le C.I.O. a tenu, à New-York, un ralliement pour "l'unité mondiale" alors que la Fédération américaine du travail continuait de maintenir une opposition formelle à l'égard du nouvel organisme international.

M. Philip Murray, du C.I.O., a déclaré à New-York: "La formation d'un nouveau mouvement ouvrier mondial donne à l'A.F.L. l'opportunité de revenir au foyer international du travail et de participer, avec les autres organisations ouvrières, au perfectionnement d'un monde démocratique pacifique".

A Washington, un porte-parole de l'A.F.L. a déclaré qu'aucun groupement ouvrier international n'avait le droit "de dicter au gouvernement des Etats-Unis ou aux ouvriers des Etats-Unis la conduite qu'ils doivent suivre en ce qui concerne les relations étrangères".

D'après l'A.F.L., le British Trades Union Congress n'aurait pas dû passer outre l'autorité de l'International Federation of Trade Unions (à laquelle l'A.F.L. est affiliée) et convoquer une conférence mondiale du travail.

Prétentions de l'A.F.L.

"Des invitations à cette con-

férence, prétend toujours l'A.F.L., ont été adressées à des organisations qui ne sont pas des groupements ouvriers libres, à des organisations qui sont dominées par le gouvernement, remplissent souvent un double rôle, ont un but destructeur et refusent de reconnaître la nécessité de l'unité des unions ouvrières domestiques".

L'A.F.L. voulait surtout faire allusion à la participation des unions ouvrières russes au World Trade Union Congress. D'ailleurs, la Fédération américaine du travail ajoute:

"Le défaut culminant du W.T.U.C., est le manque d'unité dans la composition de cette conférence. Les organisations ouvrières de l'Union soviétique, par exemple, ne remplissent certainement pas les mêmes fonctions que les unions ouvrières des pays démocratiques où l'on trouve le système de l'initiative individuelle, la propriété privée et la liberté de parole, de presse, de culte et d'association.

"Reconnaître ce fait ne constitue pas un acte d'hostilité à l'égard de nos alliés, les Russes. C'est une simple question d'honnêteté intellectuelle. L'A.F.L. croit que le caractère essentiellement politique des activités de ce qui s'appelle le W.T.U.C., est une autre excellente raison justifiant notre non-participation".

TRAVAIL

Organe mensuel officiel de la

Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada

REDACTION — ADMINISTRATION
3447 St-Hubert, Montréal — Tél. FRONTENAC 3396

Secrétaire de la Rédaction : Pierre Forest.

Abonnement : Un an, \$0.60; deux ans, \$1.00; le numéro, 5 sous.

Publié par la Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada et imprimé par l'Imprimerie Populaire, Limitée, 430, NOTRE-DAME EST, MONTREAL



Directives pour le 11 juin

A l'occasion de l'élection du 11 juin, nous nous permettons de fournir aux syndiqués quelques directives que l'on aura avantage à suivre dans l'exercice de ses prérogatives d'électeurs.

Tout d'abord, plusieurs partis sollicitent les suffrages. Or, les membres des syndicats sont libres de voter pour n'importe lequel de ces partis et pour n'importe lequel des candidats. Qu'ils fassent leur choix suivant les dictées de leur conscience.

Cependant, ils feront bien de chercher à voter pour le candidat ou pour le parti qui paraît offrir le plus de sécurité et de certitude pour préconiser en Chambre les réformes sociales, économiques et politiques que prêche la Confédération des travailleurs catholiques du Canada. Que le candidat à qui nous accordons notre vote en soit un sur lequel nous puissions compter pour la réalisation des principes contenus dans le programme d'après-guerre de notre groupement.

Disons enfin que c'est le devoir de l'ouvrier de voter. Celui qui s'abstient pour une raison ou pour une autre d'exercer son droit de suffrage est bien malvenu, par la suite, de critiquer le parti au pouvoir.

Encore une fois, nous voterons suivant les dictées de notre conscience en nous rappelant les quelques brèves directives que nous venons d'exposer.

L'ouvrier et la victoire

La guerre est terminée en Europe. Il faut remercier la Providence d'avoir bien voulu nous accorder non seulement la paix mais aussi la victoire. Il faut aussi avoir un pieux souvenir pour ceux qui sont morts au combat et éprouver un sentiment de reconnaissance à l'égard de ceux qui ont survécu et qui ont terrassé l'adversaire. Le Canada est heureux du triomphe de ses armes, et il a raison de l'être.

L'ouvrier canadien se réjouit de la fin des hostilités et il éprouve la fierté d'avoir accompli son devoir en forgeant les armes de la victoire. L'ouvrier canadien n'a pas eu à exposer sa vie, mais il n'en a pas moins consenti de grands sacrifices pour hâter le jour du triomphe. Il a travaillé avec plus d'acharnement que jamais, il s'est soumis à toutes sortes de restrictions et enfin il a souvent oublié ses intérêts personnels et passé outre à des revendications qui auraient pourtant été bien justifiées, pour ne retarder ni d'un jour, ni d'une heure, le moment de la victoire.

Le travail organisé, de son côté, a étroitement collaboré avec le gouvernement et avec tous les employeurs pour accélérer la production et voir à ce que rien ne l'entrave. Si parfois, il lui a fallu montrer les dents, c'est que l'on tentait de refuser au travailleur des droits essentiels et aussi importants que ceux pour lesquels nos soldats se battaient en Europe.

En marge de l'entrevue à Ottawa

De précision et de justesse, l'honorable Humphrey Mitchell, ministre du Travail, a hautement apprécié les réalisations du Code du Travail, notamment dans la réduction du nombre de grèves en comparaison avec l'an dernier. La Confédération des travailleurs catholiques du Canada, pour sa part, a largement contribué à ce succès.

En marge de la haute estime en laquelle l'honorable Mitchell tient la C.T.C.C., notons qu'il s'est dit heureux, au nom du gouvernement fédéral, à l'occasion de la présentation de notre mémoire, de connaître dans le détail le point de vue de notre groupement. De plus, il a annoncé qu'il ordonnera le plus tôt possible l'ouverture, dans Québec, de divers bureaux de district de l'assurance-chômage, répondant ainsi à une autre demande de la C.T.C.C.

La C.T.C.C. se réjouit à bon droit de l'honneur que lui fait le ministre. Aussi y voyons-nous, en l'approbation du ministre, que la haute compétence de la C.T.C.C. en matière de travail ne le cède à aucun autre.

Il est réellement réconfortant pour les ouvriers de considérer une fois de plus que leurs chefs les conduisent vraiment dans la bonne voie.

L'actualité

Un coup d'oeil par-dessus la clôture

— La chicane chez le voisin, dans l'Internationale!

— Qu'est-ce qu'il y a?

— Le président général Bengough veut se défaire de Paul Fournier, le président du Conseil des métiers et du travail de Montréal.

— Pourquoi?

— Parce que à la dernière réunion annuelle, Paul Fournier s'est plaint des influences communistes dans l'Union internationale.

— Alors le président Bengough est en faveur des communistes?

— Cela en a tout l'air. Mais ce qui m'étonne, c'est que Paul Fournier, en autant que je me souviens, a déjà été mêlé aux communistes, à une société de "jeunes travailleurs". Hier, il aurait été pour, aujourd'hui, il serait contre. Obérait-il à son seul intérêt? Je ne sais à quel mobile il obéit.

— Mais n'est-ce pas ce même Bengough qui a demandé dans le dernier mémoire de l'Internationale à Ottawa que la Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada perde son représentant au Conseil National?

— C'est lui. Comme tu vois, communiste et anticatholique, ça va ensemble. Tu vois en même temps ce que vaut la démocratie communiste. Toutes les libertés pour les communistes, le bâillon pour tous les autres, voilà ce qu'ils veulent avant d'obtenir le pouvoir. Imagine ce qui nous attendrait sous un gouvernement communiste si on ne veut pas emboîter le pas.

— Ce qui attendait en Allemagne ceux qui n'attrapaient pas le pas de l'oeil!

— Tout juste. Alors, comme tu vois, le mot démocratie change de signification selon que tu es ici ou là-bas, sur un autre point du globe terrestre, à quelque mille milles.

— Alors les unions internationales sont ici pour nous donner un échantillon des joies qu'on goûte au paradis de l'ouvrier. Bengough vs Fournier — dictature vs démocratie (pris dans notre sens). Ça promet.

CITOYEN ETONNE

Heureuse initiative

Nous notons avec plaisir l'apparition du REVEIL SYNDICAL, organe du syndicat catholique des employés féminins des maisons hospitalières de Québec et du district.

Il s'agit d'un bulletin mensuel qui affiche, et c'est tout à l'honneur de ceux qui le publient, un bel esprit de solidarité et de conquête. Reflétant par ailleurs un esprit admirable de justice et de charité, le REVEIL SYNDICAL accomplira certainement des merveilles parmi ses heureux lecteurs.

"Aux âmes bien nées, la valeur n'attend pas le nombre des années".

Mes félicitations au REVEIL SYNDICAL et bon succès!
ADMIRATEUR

"Questions sociales"

Un nouveau volume? Non pas. Mais les deux séries complètes des tracts publiés chez Fides sous ce titre depuis deux ans. On les présente de nouveau au public réunis cette fois sous deux bandes différentes. L'un inclut les numéros 1 à 10, l'autre, les numéros 11 à 20.

Quelqu'un a dit de ces tracts qu'ils étaient un levier d'action sociale. On n'a certes pas exagéré. Il ne s'agit pas de simples exposés superficiels; l'auteur passe directement au cœur de la question, considère les problèmes sous leurs différents aspects, disserte avec une logique rigoureuse et, au besoin, consolide ses positions sur les données de saint Thomas et des encycliques des papes.

D'aucuns, alors, penseront qu'il s'agit là de traités revêches où seuls les sociologues y voient quelque chose. Pas le moins du monde. L'auteur s'était proposé de vulgariser la doctrine sociale de l'Eglise et de lui permettre ainsi d'atteindre tous les milieux. La méthode adoptée est merveilleuse. Un soir par semaine, un groupe d'ouvriers se réunissent chez leur patron. On y discute des problèmes les plus épineux. Le patron, d'une belle culture, sait mettre à la portée de ces rudes travailleurs les théories les plus abstraites, les plus controversées. Il y réussit à merveille.

Un traité considérable — six cent quarante pages de texte — où sont présentées de façon simple et animée les données essentielles de la sociologie catholique.

En vente dans toutes les librairies et à Fides, 3425 rue Saint-Denis, Montréal-18, au prix de \$1.00 la série (deux séries 1 à 10, 11 à 20). Par la poste, \$1.10.

Tradition ou réaction ?

Par André Roy

Il suffit de suivre d'un peu près les idées qui circulent actuellement dans la vie économique et sociale pour saisir que les hommes se divisent en deux camps diamétralement opposés.

D'un côté, on trouve les réactionnaires impitoyables, ceux qui continuent de se complaire dans les absurdités du passé, ceux qui continuent de croire dans la vertu du libéralisme économique, du laissez-faire. Ils ne nourrissent qu'une ambition, ne font qu'un rêve: revenir au bon vieux temps d'avant-guerre, dussent même en souffrir ou en périr des milliers et des milliers d'individus. Si le monde de demain ne concorde pas avec leur conception de la société, ils vivront ici-bas en exilés, en perpétuels errants.

Une masse irréflectie

De l'autre, se lève une masse irréflectie, tempêteuse, prête à courir toutes les aventures décevantes et à suivre des prophètes hallucinés, grands rêveurs et grands hableurs qui promettent à tous, richesse, fortune, prospérité, sécurité, sans qu'il soit besoin pour atteindre ces buts de batailler et de lutter.

Les uns et les autres paraissent des idéalistes au sens péjoratif du mot. Ils rejettent les témoignages de l'histoire et les lois de la nature humaine. Ils vivent dans de nuageuses théories. Ils oublient de se guider sur les règles fondamentales qui régissent la vie en commun.

Les premiers ne voient qu'une solution: retourner au passé; les seconds n'offrent qu'un remède: tout chambarder.

Ces deux clans ont d'innombrables adeptes. Ils menacent tous deux la paix sociale, car ils

ne peuvent que s'opposer dans une lutte irrésistible.

Heurt formidable à éviter

Sera-t-il possible d'éviter un heurt formidable entre les partisans d'un attachement désordonné aux usages périmés et aux vieilles formules et les adeptes de l'innovation intempestive et irraisonnée?

Y a-t-il quelque part, sur le plan moral, un point de rencontre? Se trouve-t-il une puissance qui puisse s'interposer entre ces deux camps extrêmes?

Ce point de rencontre, cette puissance, ils existent. On les trouvera dans l'alliance du progrès et du traditionnalisme.

Malgré des erreurs regrettables, le monde d'avant-guerre avait quelque chose de bon qu'on ne saurait sacrifier de gaieté de coeur. Il faut le conserver dans ce qu'il a de meilleur, biffer ce qu'il a de mauvais, restaurer, rebâtir. Pure perte que de jeter des matériaux encore utilisables! C'est là le vrai traditionnalisme. Tout en empêchant le vain retour aux erreurs passées, il prévoit les conséquences désastreuses de certaines innovations. Ne devrait-il pas nous inspirer dans la préparation de l'ordre social de demain?

Donc, mépris superbe pour les forces de réaction qui combattent le progrès véritable; mais profond respect pour la tradition qui l'éclaire et le complète.

Jeter aux orties toutes les réalisations du passé, c'est menacer notre civilisation de destruction; c'est revenir en quelque sorte à une époque primitive; les conserver, les corriger, les réformer, les accroître, les adapter, les enrichir, c'est agir en conformité avec les lois universelles de la nature et de l'histoire.

En quelques mots

Le principe de la propriété pour tous

Nouvelles Catholiques reproduit le texte qui suit provenant du Service d'Information français:

"Le cardinal Suhard, archevêque de Paris, a rédigé, à l'occasion du carême, une lettre pastorale traitant des réformes de structure. Il pose comme élément fondamental d'une réforme de cette nature le principe de la propriété pour tous. Le bien commun réclame la propriété privée comme le moyen le plus capable d'assurer, d'une manière digne de l'homme, la mise au service de tous de biens destinés à tous. Le Cardinal défend l'Eglise d'obéir à des contingences d'ordre politique. "On se tromperait, dit-il, si l'on croyait qu'elle s'avise aujourd'hui de faire sa part du feu pour éviter le pire devant les revendications populaires. L'Eglise a porté des condamnations contre toutes les erreurs et risque de faire partout des mécontents. Elle n'a qu'une politique: celle de la vérité toujours et à tous. Elle condamne dans le capitalisme actuel les injustices de la répartition de la richesse. Elle lui reproche d'avoir fait naître un excès inverse non moins dangereux que le marxisme, qui a des vues généreuses mais qui sacrifie l'homme à la production". Tout le problème est de renverser l'ordre des facteurs en met-

tant le capital au service des valeurs humaines, car l'argent doit rester le serviteur et ne peut commander.

Démocratie industrielle

De La Semaine Religieuse de Montréal, en date du mercredi 16 mai 1945:

"La Confédération des travailleurs catholiques du Canada vient de publier un programme de restauration sociale destiné à ramener la prospérité et la paix dans notre pays, en particulier dans le monde du travail. Nos hommes publics devraient s'inspirer de ce plan qui reprend, sous une forme moderne, et parfois même des mots nouveaux, les réformes préconisées dans les encycliques de Léon XIII et de Pie XI.

"C'est ainsi que sous le titre Démocratie industrielle, on lit: "Pour assurer la vraie démocratie dans le monde du travail, l'activité industrielle et commerciale devrait être confiée aux soins des corps professionnels issus du plan syndical, élevés au rang d'organisme d'ordre public, et munis, sous la surveillance de l'Etat, de pouvoirs réglementaires et disciplinaires en matière économique". Les tenants du corporatisme auront reconnu sous ces mots la réforme qu'ils préconisent, en s'appuyant sur l'encyclique Quadragesimo Anno".

MAURICE JULIEN

AVOCAT ET PROCUREUR
JULIEN & JULIEN

Tél. LANCASTER 5281 - 84 ouest, Notre-Dame - Montréal

Compagnie Acton Shoe Ltée

Alfred LAMBERT Inc., distributeur

CHAUSSURES DE TOUS GENRES

26, rue Notre-Dame ouest,

Montréal

Nouvelles du mouvement

Activités à Montréal

Les gantiers

La Fédération s'est présentée devant le Conseil régional le 15 mai. Pour tout ce qui avait été offert par les employeurs, lors des négociations, le Conseil a accordé la rétroactivité au 1er janvier 1945. Le Conseil a aussi suggéré que les discussions se poursuivent entre employeurs et employés, comme par le passé, pour en venir à une entente.

Employés du Tramway

Un mécontentement sérieux et fondé existe chez tous les employés du Tramway à cause de la récente décision de la Compagnie à l'effet de modifier les heures de travail, ceci à la suite d'une décision du Conseil National du Travail et à la demande de la Fraternité.

Le Syndicat attend une opportunité pour prendre une attitude bien définie dans cette affaire. Avec ces demandes et ces décisions, les employés perdent presque toutes leurs libertés.

La chaussure

La Fédération de la chaussure attend les mémoires des divers centres de la province avant de faire une étude définitive de la convention à être renouvelée. Que les centres se hâtent donc de faire parvenir à la Fédération leurs demandes respectives. Les travailleurs en chaussure de Montréal attendent leur semaine de vacances.

A la Commission scolaire

Tous les employés de la Commission scolaire des écoles catholiques espèrent obtenir, des administrateurs de la Commission, la collaboration nécessaire pour solutionner leurs problèmes. Les concierges renouveleront bientôt leur convention. Les employés de la construction souhaitent qu'on en vienne à une entente satisfaisante relativement à l'emploi du personnel actuel.

Quant aux fonctionnaires de la Commission, ils ont déjà commencé l'organisation de leur Syndicat.

Les hôpitaux

Une convention a été signée entre l'Association des employés d'hôpitaux et les hôpitaux Saint-Jean-de-Dieu et Sacré-Coeur de Cartierville. Ceci ouvre la porte à l'Association pour les autres hôpitaux de la métropole.

Employés de la Cité

Les fonctionnaires renouveleront bientôt leur convention. On attend la décision de la Com-

mission des relations ouvrières à propos des surintendants et contremaitres. Les employés manuels poursuivent activement leur campagne de recrutement et avec succès. La Fraternité n'a pas pu renouveler, le 1er mai, le contrat qu'elle avait obtenu l'an dernier.

Industrie du chapeau

Le syndicat de l'industrie du chapeau a récemment élu ses officiers. Des améliorations sont prévues dans le prochain contrat de travail.

Pulpe et papier

Le syndicat de pulpe et papier (section Barrett), a signé avec la compagnie Barrett, un contrat pour une seconde année, avec des conditions sensiblement supérieures.

Manutentiers de charbon

Les employés de la Dominion Coal travaillent présentement à faire renverser un jugement de la Commission des relations ouvrières de Québec reconnaissant l'Union internationale comme agent de négociation. Un contrat sera bientôt négocié par les employés avec la Dominion Coal.

Les pompes funèbres

Le contrat entre les employeurs et les employés de pompes funèbres est à se négocier pour la septième année consécutive.

Vêtement

L'Union nationale du vêtement a récemment renouvelé son contrat avec la Standard Shirt, contrat qui concerne 320 personnes employées dans la couture, et avec la compagnie Hampton, qui emploie plus de trois cents personnes.

Un contrat a également été renouvelé dans les 140 ateliers de fourrure où travaillent plus de six cents ouvriers et ouvrières.

Organisations nouvelles

Parmi les nouvelles organisations, mentionnons celle des employés de l'Industrie de la boîte de carton — il s'agit de neuf manufactures — et celle des employés des cours à bois et charbon.

La Fédération de l'Amiante

Deux syndicats de la Fédération catholique des employés de l'amiante ont signé dernièrement des conventions collectives, l'une avec la Canadian Johns-Manville et l'autre avec l'Asbestos Corporation, contrats contenant une clause de retenue syndicale et une de séniorité considérant la compétence, le statut syndical et le statut familial.

Il y a actuellement, devant le conseil national du travail, une requête pour des augmentations

variant de 5 à 20 cents de l'heure.

A sa dernière réunion, le Bureau fédéral a résolu de relever la taxe "per capita" de 5 à 25 cents à partir du 1er juillet. D'ici là, un organisateur sera engagé.

La Fédération, à la suite d'une entrevue avec le ministre du Travail, l'hon. Antonio Barrette, et le président de la Commission des accidents du travail, M. Paul Drouin, étudie un mémoire qui demande à la Commission de faire poursuivre des recherches scientifiques sur l'amiantose, maladie industrielle propre à l'industrie de l'amiante. Les résultats de ces recherches pourraient permettre de distinguer avec plus de précision dans quels cas sont réalisées les conditions fixées par la loi pour qu'un patient ait droit aux indemnités pour incapacité totale ou partielle, permanente ou temporaire.

Un cinquième anniversaire célébré à Ste-Agathe

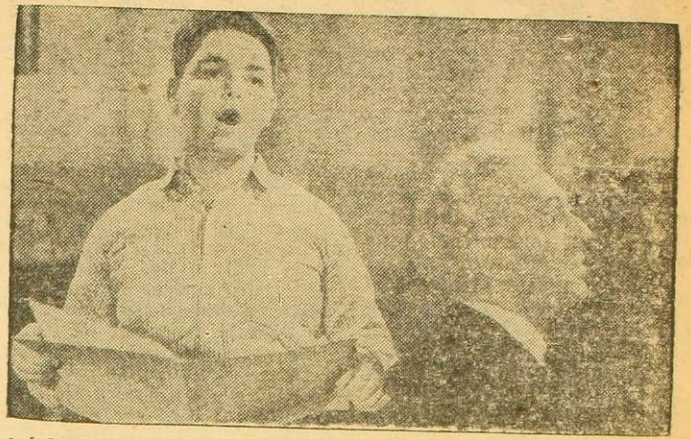
A Ste-Agathe avait lieu le 10 mai une soirée artistique pour célébrer le 5e anniversaire du syndicat des charpentiers-menuisiers. Cette soirée se déroula sous la présidence d'honneur de Mgr Bazinet et de MM. Osias Filion, président de la Fédération du bâtiment et Alfred Charpentier, président de la C. T.C.C. Ces deux derniers félicitèrent le syndicat, tandis que le président du syndicat, M. Brien, remerciait Mgr Bazinet et l'aumônier, M. l'abbé Léonard, de leur grand dévouement pour la cause syndicale.

Syndicat des gantiers de Loretteville

A Loretteville ont eu lieu les élections des officiers du Syndicat national catholique des gantiers, sous la présidence de M. Lucien Dorion, organisateur du conseil général de Québec. Le bureau de direction se compose désormais comme suit:

Président, M. Edmond Durand; vice-président, Mlle Alexina Gariépy; sec.-archiviste, M. Omer Renaud; sec.-correspondant, M. Léo-P. Renaud; sec.-financière, Mlle Auréa Renaud; trésorier, M. Jean-Paul Boucher; sentinelle, M. Antonio Savard; gardien, M. Léandre Richard.

Savoir vivre avec soi-même en bonne amitié, c'est peut-être le talent le plus utile; on ne s'ennuie jamais et on n'ennuie personne.



Les cinéphiles canadiens-français ont enfin pu voir un film tourné chez eux et mettant en vedette des artistes qui sont, pour la plupart, de leurs compatriotes. Ce film, "Le Père Chopin", a été durant quatre semaines à l'affiche d'un cinéma de Montréal et il sera montré dans toutes les villes de la province.

Conférence internationale à Paris

Londres. — La 27e session de la Conférence internationale du travail, qui rassemble les délégations tripartites des Etats membres de l'Organisation internationale du travail, aura lieu à Paris ou aux environs, en septembre prochain. C'est ce qui a été décidé à une récente réunion du bureau des directeurs de l'O. I. T.

La date exacte de cette session sera fixée par M. Edward J. Phelan, directeur intérimaire de l'O. I. T., après consultation avec M. Carter Goodrich, de New-York, président du bureau des directeurs, et M. Joseph Hallsworth et sir John Forbes Watson, de Grande-Bretagne, les vice-présidents.

L'agenda

L'agenda de cette conférence

comprendra six items qui sont les suivants:

1o Rapport du directeur sur les problèmes sociaux de la période de l'après-guerre, particulièrement en ce qui concerne l'Europe. Politique future et programme d'action de l'O. I. T.

2o Le maintien d'un haut niveau d'emploiement au cours de la période de réhabilitation et de transformation industrielles.

3o Le bien-être de l'enfant et du jeune ouvrier.

4o Questions pouvant être soulevées en marge des travaux du comité constitutionnel.

5o Standards minimum de politique sociale dans les territoires dépendants.

6o Rapports sur la mise en vigueur des conventions.

100%

de notre personnel appartient au
Syndicat Catholique et National des Employés de Magasin (SD) Inc.

Dupuis Frères

Montréal

865 EST, RUE STE-CATHERINE

MINISTÈRE DU TRAVAIL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC

Salaires et Conditions de Travail

Loi de la convention collective
Loi du salaire minimum
Cédules des justes salaires pour les travaux du gouvernement
Service de conciliation et d'arbitrage
Loi du repos hebdomadaire.

Sécurité

Loi des établissements industriels et commerciaux
Loi des édifices publics
Loi des paratonnerres
Loi des mécaniciens de machines fixes
Loi des appareils sous pression
Loi des mécaniciens en tuyauterie.

Prévoyance sociale

Loi des accidents du travail
Service de placement provincial
Loi des pensions aux aveugles de Québec
Loi de l'assistance aux nécessiteuses.

Honorable Antonio BARRETTE,
Ministre

Gérard TREMBLAY,
Sous-ministre

J. O'Connell MAHER,
sous-ministre adjoint

La sauvegarde de la famille

L'économie est l'art d'ordonner ses dépenses. Sans la pratique de cette vertu sociale, la famille ne connaît aucune sécurité, elle est vouée, tôt ou tard, à la ruine. Protégez votre foyer, préparez l'avenir des vôtres, assurez-vous une vieillesse heureuse et digne en vous constituant petit à petit les réserves nécessaires.

Prenez dès aujourd'hui l'habitude de l'épargne.

• • •

BANQUE CANADIENNE NATIONALE

Actif, plus de \$250,000,000
515 bureaux au Canada
60 succursales à Montréal.

L'incorporation des unions ouvrières

Le présent article n'a pas pour but d'engager une polémique sur la question de l'incorporation des unions ouvrières. Nous ne voulons que souligner et attirer à l'attention de tous nos lecteurs certains points d'un article paru dans le *Trades and Labor Congress Journal*, édition du mois de février 1945 et signé par M. J.-A. D'Aoust, 4e vice-président de l'Union Internationale des papetiers et vice-président du Congrès des Métiers et du Travail du Canada.

Objections à l'incorporation

Lisons d'abord ce texte de M. D'Aoust:

"Depuis de nombreuses années le Congrès des Métiers et du Travail et la Fédération Américaine du Travail se sont opposés à l'incorporation des unions ouvrières parce qu'ils n'ont pas l'intention de placer les unions ouvrières dans une *camisole de force* ou permettre à certains employeurs et avocats de corporations de radier continuellement en justice les unions ouvrières dans le but de faire disparaître les fonds d'administration et de secours."

Ne met-on pas une camisole de force seulement aux gens dangereux, à ceux qui peuvent nuire à la société? Ne poursuit-on pas en justice seulement les gens qui ont commis quelque acte répréhensible?

Et M. D'Aoust donne deux grandes raisons pour s'opposer à cette incorporation:

1° "l'incorporation obligatoire sera un des meilleurs moyens de diriger et de restreindre les fonctions des unions ouvrières";

2° "l'incorporation invite

L'organisation corporative en Irlande

La Commission de l'organisation corporative, établie en 1940 par le gouvernement de l'Irlande, a publié un rapport de 500 pages proposant une Assemblée corporative nationale composée de 120 membres bénévoles choisis parmi les membres des conférences nationales représentant l'industrie, le commerce et les groupes professionnels. Cette assemblée pourrait conseiller le gouvernement de l'Irlande et enfin remplacer la seconde Chambre.

Chaque industrie posséderait des unions représentant conjointement le capital et le travail: on aurait recours aux grèves seulement dans les cas où les essais de conciliation se seraient montrés impuissants à régler une dispute particulière.

C'est très rassurant de constater que la démocratie économique prend de l'avant en Irlande écartant ainsi la renaissance du libéralisme économique d'un côté et l'évolution d'une certaine forme d'Etat socialiste de l'autre.

au litige quant aux pouvoirs établis par une charte et aux obligations de corporation".

En un mot, la grande objection contre l'incorporation des unions ouvrières viendrait donc de la crainte de l'ingérence de l'Etat, du gouvernement, de la politique dans les unions ouvrières. "Toute directive de l'Etat et toute restriction ou contrôle gouvernemental, lisons-nous encore dans ce même article, sont absolument opposés aux principes du libre trade-unionisme".

Nous n'avons pas l'intention de discuter la valeur des raisons apportées par M. D'Aoust contre l'incorporation des unions ouvrières. Nos lecteurs sont certainement en mesure de discerner la vérité.

Pourquoi l'incorporation

Dans la province de Québec, les Syndicats nationaux sont incorporés et depuis longtemps. C'est que les personnes qui ont présidé aux destinées des Syndicats ont toujours voulu qu'ils soient dans les cadres des lois de la province; toujours ils ont voulu que les Syndicats soient des organismes responsables.

N'est-ce pas M. Esdras Minville, directeur de l'Ecole des Hautes Etudes commerciales de Montréal, qui écrivait récemment:

"La liberté, pour être pleinement fructueuse, doit être disciplinée, donc soumise aux règles plus hautes de la justice. Les syndicats ouvriers et patronaux doivent servir les intérêts de leurs membres dans les cadres de lois ayant pour objet la sauvegarde du bien commun. D'où la nécessité pour les Syndicats d'un statut légal qui les fasse véritablement entrer dans les cadres juridiques de la nation et les mette dans le cas d'accepter entièrement leurs responsabilités".

Les unions ouvrières qui ne veulent pas s'incorporer ne se préoccupent donc pas du bien commun en n'entrant pas dans les cadres juridiques prévus par les lois du pays et de la province et refusent d'accepter entièrement leurs responsabilités. Il ne s'agit pas de craindre que le gouvernement mette la camisole de force, impose des restrictions ou des directives, révoque une charte, installe une bureaucratie visant à des examens tracassiers dans les affaires des unions. Il s'agit pour les membres, en particulier, et pour la société en général, c'est là la sauvegarde du bien commun, de savoir si on a affaire à une union responsable devant la loi du pays ou de la province; de savoir si on ne se fera pas jouer par des individus qui disparaîtront rapidement si leurs agissements ne sont pas conformes aux lois établies et aux principes de la justice. Une union, pour répondre à toutes les garanties qu'exige le bien commun, pour être responsable à tous ses membres et devant la société, doit nécessairement être incorporée.

Travailler

De mon temps, tout le monde chantait. Dans la plupart des corps de métiers, on chantait. Aujourd'hui, on renâcle. Nous avons connu des ouvriers qui ne pensaient qu'à travailler. Ils se levaient le matin, et à quelle heure! et ils chantaient à la pensée qu'ils allaient travailler. A onze heures, ils chantaient en allant à la soupe. Travailler était leur joie même, la racine profonde de leur être. Il y avait un honneur incroyable du travail, le plus beau de tous les honneurs, le plus chrétien, le seul peut-être qui se tienne debout.

Charles PEGUY

Le progrès est accompli par celui qui fait les choses et non par celui qui discute la manière dont elles n'auraient pas dû être faites. (Théodore Roosevelt).

Ce qui nous rend la vanité des autres insupportable, c'est qu'elle blesse la nôtre. — La Rochefoucauld.

Le secret du bonheur consiste plutôt à le donner qu'à l'attendre.

Du travail à ...

Suite de la page 1

commercé d'exportation pour manger plein leur ventre. Dès que ces trois personnes s'appauvrissent par la diminution de nos exportations, un an après, toute la nation s'en ressent: la crise est générale. D'où le devoir en notre pays de maintenir haut notre marché d'exportation, de l'accroître au-dessus de son niveau d'avant-guerre. Mais, en retour, le Canada doit être ouvert aux importations provenant des pays les plus divers. Il faut inaugurer une large politique de donnant donnant de longue haleine. Seul moyen, avec toutes les mesures internationales qui précèdent, d'éviter ou de diminuer et d'atténuer à l'avenir la fréquence des crises cycliques en notre pays comme en d'autres pays.

Politique internationale de longue portée dont les bases doivent être posées pendant la présente période de transition de la guerre à la paix qui requiert la collaboration de tout le rouage gouvernemental fé-

déral-provincial avec la finance, l'industrie et le travail.

Une action conjointe

Cependant, la démobilisation et la cessation de la production de guerre vont poser, d'ici cinq ou six ans, des problèmes de réembauchage ou de réadaptation à la vie civile pour 900,000 personnes: hommes, femmes, ou encore des problèmes de mobilité de la main-d'oeuvre commandés par le lancement d'entreprises nouvelles ou de travaux publics, problèmes qui n'auront pas de solution autrement que par l'action conjointe du gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux avec la coopération constante et loyale des corporations municipales, des institutions financières, des industriels et du travail organisé.

Aurons-nous au Canada assez d'unité nationale pour réaliser cette coopération? C'est ce que nous verrons après le 11 juin.



les "petites entreprises" NE SONT PAS SI PETITES!

Un Canadien sur six, parmi les salariés, gagne sa vie, en temps normal, dans la "petite entreprise", — que ce soit une ferme ou un magasin, un chantier de bois, un bureau d'architecte ou une station de service. Dans leur ensemble, ces entreprises individuelles fournissent une grande partie des emplois qu'offre notre pays, et il faut qu'il en soit encore ainsi après la guerre.

Au cours des années prochaines, beaucoup de gens qui ont abandonné de petites entreprises, à cause de la situation créée par la guerre, voudront les rétablir ou en fonder de nouvelles. Aussi verrons-nous renaître un grand nombre d'entreprises, alors que d'autres seront lancées par des soldats démobilisés et par des hommes qui travaillent aujourd'hui dans des usines de guerre. La nouvelle Banque pour le développement de l'industrie et les banques commerciales seront sans doute en mesure de répondre à toutes les demandes de crédit justifiées, dans le domaine de la petite entreprise.

A mesure qu'elles se développent, les petites entreprises multiplient les emplois, ainsi qu'en témoigne l'histoire du progrès industriel au Canada. La plupart des grandes compagnies ont eu de modestes débuts. Presque toutes pourraient désigner quelque banque qui a contribué à leur extension en leur consentant les avances dont elles avaient besoin pour leurs opérations courantes.

Votre banque est au service des entreprises, petites ou grandes, anciennes ou nouvelles. Les banques ne fondent pas de maisons de commerce ni d'établissements industriels, mais elles mettent à la disposition des chefs d'entreprise le fonds de roulement nécessaire et un grand nombre d'autres services.

Pas moins de 94 pour cent des usines et fabriques, des magasins de gros et de détail et des établissements auxiliaires sont de petites entreprises employant moins de 15 personnes. Dans leur ensemble, elles fournissent du travail à 37 pour cent de tous les salariés engagés dans ce domaine de l'activité économique.

(Recensement de 1941)

L'avenir appartient à ceux qui le préparent

Par l'acquisition de connaissances générales et la maîtrise d'un métier, le jeune homme peut se préparer un avenir brillant dans les carrières industrielles, en suivant les cours théoriques et pratiques des

Ecoles d'Arts et Métiers

et des

Centres d'initiation artisanale

fondés en 1872

répandus dans plus de 40 villes industrielles du Québec.

Pour renseignements, s'adresser au

Bureau d'admission

35 ouest, rue Notre-Dame
BEclair 2858 Montréal

Secrétariat de la Province de Québec

Cours des Ecoles d'Arts et Métiers : 3 ans

Préparation exigée: 9e année du cours primaire complémentaire.

Cours des Centres d'Initiation artisanale : 2 ans

Préparation exigée: 7e année du cours primaire élémentaire.

Cours du soir de 40 leçons

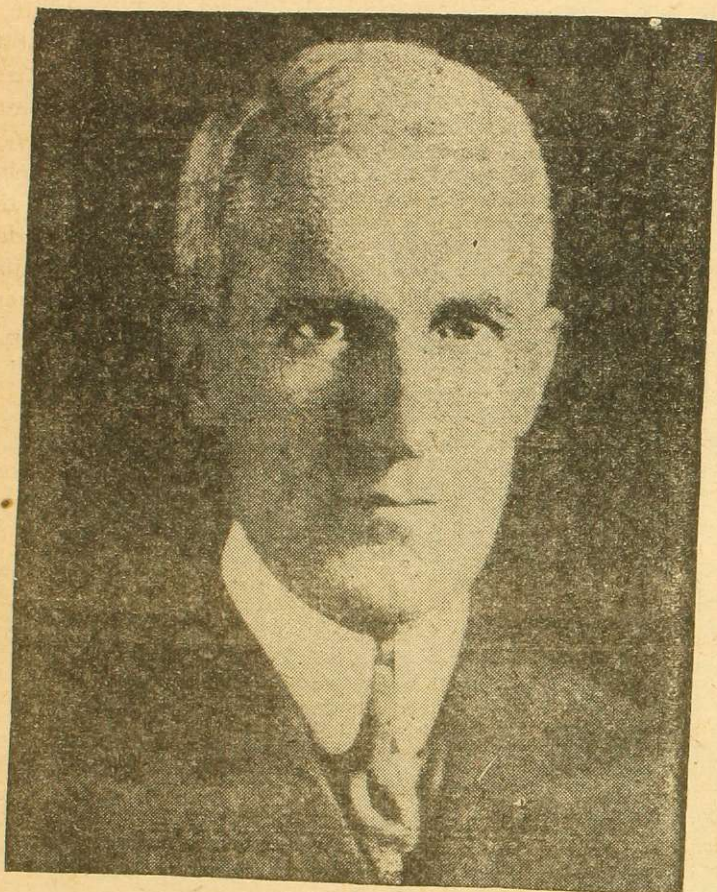
Pour apprentis et employés d'usines

Matières enseignées

Mathématiques, sciences, dessin industriel, lecture de plans, comptabilité et législation industrielle, langues, mécanique, menuiserie, électricité, radio, ferblanterie, plomberie, textiles, coupe et confection du vêtement, peinture en bâtiment, relations industrielles, etc.

Cette annonce est commanditée par votre Banque

BLOC POPULAIRE CANADIEN



MAXIME RAYMOND
Chef du Bloc Populaire Canadien

Ce que nous voulons

- ★ L'INDEPENDANCE DU CANADA
- ★ LE RESPECT DE NOS DROITS
- ★ UNE POLITIQUE FAMILIALE
- ★ UN JUSTE SALAIRE POUR L'OUVRIER

Ce que nous ne voulons pas

- ★ L'IMPERIALISME
- ★ LA CONSCRIPTION
- ★ LES DONS DE MILLIARDS
- ★ L'ESCLAVAGE ECONOMIQUE

MÉFIEZ-VOUS !

En qui avoir confiance ?

EN CEUX QUI VOUS ONT TROMPES ?
EN CEUX QUI VOUS ONT RENIES ?

OU BIEN

En MAXIME RAYMOND

En CAMILLIEN HOUDE

DEUX HOMMES QUI ONT TOUJOURS
DEFENDU VOTRE CAUSE



CAMILLIEN HOUDE
Maire de Montréal

VOTONS EN BLOC POUR LE BLOC



Contre Maux de Tête Névralgies La Grippe Douleurs



Achetez une boîte de Capsules Antalgine. Elles sont très faciles à prendre, préviennent les rhumes et soulagent vite les douleurs.

ANTALGINE
EN VENTE PARTOUT 25¢

Programme de la C.T.C.C. ...

(suite de la page 2)

appartient à l'Etat, en vertu de sa fonction subsidiaire, dans le monde économique, de répartir équitablement le bien commun, et non d'être industriel ou commerçant. Pour la C.T.C.C., la nationalisation généralisée conduit tout droit au socialisme d'Etat. La C.T.C.C. n'accepte la nationalisation des biens que pour des cas d'espère, et lorsque tous les autres moyens de faire servir tels biens à la société auront été épuisés.

c) La politique. — Il est contraire au caractère des organisations ouvrières de faire de l'action politique, soit en appuyant ou en fondant un parti, dans le but "d'arriver au pouvoir". En effet,

la raison d'être des organisations ouvrières est de régler les problèmes, sur le plan professionnel, en collaboration avec les employeurs ou les organisations patronales. Cela ne les empêche pas d'inspirer la législation, d'exiger d'être consultées sur les problèmes qui les intéressent, mais il n'entre pas dans leur rôle, ni dans la nature même des dites organisations ouvrières, de s'orienter vers la politique au sens indiqué plus haut.

VI.—Travail féminin

La C.T.C.C. estime qu'il est impossible de concilier l'ordre naturel des choses avec la présence des femmes dans les activités industrielles et commerciales. Sans doute que des contingences sociales viennent tempérer l'énoncé ci-dessus. La C.T.C.C., en effet, se rend compte que le travail féminin ne saurait être prohibé. Dans certaines branches de l'activité humaine, les femmes auront toujours accès assez facilement, et bien que l'on ne doive pas accepter la généralisation du travail féminin, on ne peut défendre non plus, aux veuves et aux jeunes filles soutiens de famille, par exemple, d'aller gagner ce qui est nécessaire à leur subsistance et à la subsistance des leurs.

Modifications à la loi des relations ouvrières

Le bill No 49 de l'Assemblée législative modifie, comme suit, la loi des relations ouvrières:

L'article 1 fixe à la majorité absolue, au lieu de soixante pour cent, le nombre de membres d'une association requis pour que celle-ci puisse être reconnue comme représentant collectif des salariés d'un employeur;

L'article 2 décrète qu'un grief formulé par une association minoritaire à un employeur doit l'être par écrit et que l'employeur doit convoquer immédiatement les représentants de l'association majoritaire et celui de l'association minoritaire pour l'étude de ce grief;

L'article 3 apporte des précisions sur la défense, déjà contenue dans l'article 23 (de la loi des relations ouvrières), de faire, sans la permission de l'employeur, de la propagande syndicale au lieu du travail et durant les heures de travail.

Le conseil de l'O.I.T. se réunira à Québec

Londres. — Le conseil d'administration de l'O.I.T. tiendra sa prochaine session au mois de juin dans la ville de Québec, qui a été le site de deux conférences entre le premier ministre Winston Churchill et feu le président Franklin-D. Roosevelt, la première en août 1943 et la seconde en septembre 1944.

La date exacte de la réunion a été fixée au 21 par M. Edward J. Phelan, directeur intérimaire du Bureau international du travail, et les officiers du conseil.

L'invitation de se réunir à Québec avait été présentée au conseil, lors de sa 94e session tenue ici, par M. Paul Martin, m.p., représentant le gouvernement canadien au conseil. M. Martin a lancé l'invitation au nom du gouvernement du Dominion et de celui de la province de Québec.

Si vous voulez avoir un ami quand vous serez dans une mauvaise passe, voyez à ce que vous l'ayiez vous-même aidé alors qu'il se trouvait dans une situation similaire.

C. Lamond & Fils Inc.

Médailles et Bagues pour Gradués

Insignes émaillés pour Sociétés.

929, rue Bleury - MA. 7769

Le "Catéchisme Syndical"

Etre un bon syndiqué ne signifie pas simplement qu'il faille payer chaque mois fidèlement sa cotisation. Au contraire, pour mériter ce titre, il importe aussi de connaître les devoirs d'une telle fonction sociale.

On acquiert cette connaissance par la pratique du cercle d'études. Nos syndicats possèdent leurs cercles d'études réunis en une fédération progressive. Chaque année, elle propose un programme à ses membres et, en même temps, publie une brochure qui est de nature à stimuler leur travail.

En 1945, la fédération des Cercles d'études a publié le "Catéchisme syndical", dont l'auteur est M. le chanoine Léopold Gauthier, aumônier diocésain des syndicats catholiques de Saint-Jean.

C'est un excellent travail et rédigé d'une façon extrêmement pratique. Il devrait devenir, pour quelques années, le bréviaire de tout syndiqué, l'outil auquel il aura recours dans tous les moments difficiles quand l'hésitation effleurera son esprit.

Vingt-neuf leçons

Cette brochure contient 29 leçons qui traitent les sujets les plus divers, de l'organisation syndicale aux assurances sociales. Grâce à elle, l'ouvrier saura quelle attitude prendre devant tel ou tel problème donné.

L'ouvrier a des droits qu'on apprécie diversement selon le jeu des intérêts et de l'égoïsme. C'est un point sur lequel il convient d'avoir des idées bien définies: l'auteur dit comment il faut penser à ce sujet. L'ouvrier canadien-

français vit dans un milieu donné. Dans ce milieu, il existe diverses associations de travailleurs: cette brochure apprend à les connaître et à comprendre les rouages des syndicats catholiques. Fonder un syndicat, ça paraît simple, mais souvent, combien ne survient-il pas de difficultés d'ordre moral, physique et technique; dans cette brochure, on apprendra à les vaincre. Un travailleur, s'il a des droits, a aussi des devoirs de bon travailleur et de bon syndiqué: l'auteur du "Catéchisme syndical" les indique. Il existe des lois qui régissent les associations ouvrières, les contrats de travail, les salaires, la durée du travail, les établissements industriels, il faut les connaître. Les connaître en détail est utile voire nécessaire: il y a là de quoi se renseigner. Enfin, on parle à bouche que veux-tu d'allocations familiales, d'assurances sociales, de sécurité sociale. Comment faut-il se comporter envers ces idées nouvelles? M. le chanoine Gauthier offre la réponse et formule les principes qui doivent guider en ce domaine.

Le "Catéchisme syndical", voilà donc une brochure que tout syndiqué voudra posséder. Elle lui sera d'une grande utilité dans son oeuvre d'apostolat social.

André ROY



Guide Syndical

Conseil Général des Syndicats Catholiques de Québec

Henri Petit, président.
445, Christophe-Colomb.
Québec.

M. Robert St-Hilaire, Sec.
29, 6e Rue, Limoilou,
Tél.: 3-3539

1231 est, Demontigny
Conseil Central des Syndicats Catholiques Nationaux de Montréal
Georges-Aimé GAGNON, prés. Roméo BELLEMARE, sec.

29, rue Gordon
Conseil Central des Syndicats Catholiques et Nationaux de Sherbrooke
M. Lorenzo LEFEBVRE, prés. M. L.-P. DEMERS, sec. Tél.: 587

Hommage du Conseil Central des Syndicats Catholiques Nationaux du diocèse d'Ottawa
J.-D. JOANISSE, prés. P.-E. SAUVAGEAU, sec.

Fédération Nationale Catholique des Métiers du Bâtiment
Osiar FILION, prés. J.-B. DELISLE, sec.

Fraternité Nationale Catholique des Employés du Transport de Québec Inc.
Ludger FERLAND, prés. Arthur HAMEL, sec.

123, boulevard Boivin
Syndicat Catholique et National du Textile de Granby Inc.
Philiar DION, prés. Henri FORAND, sec. Tél.: 922

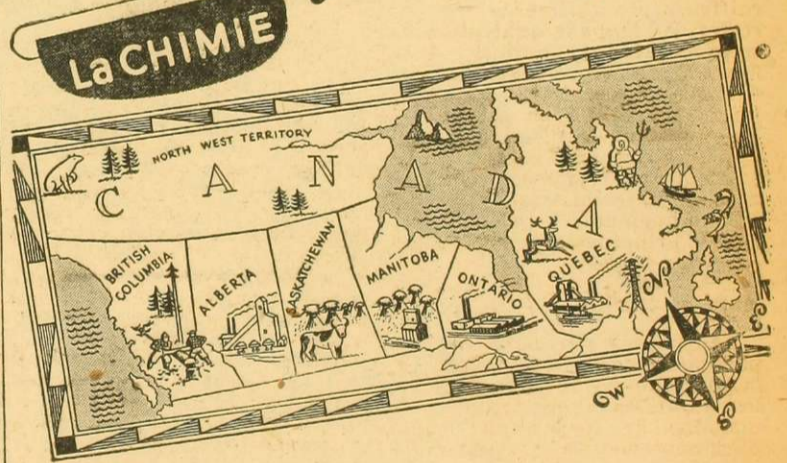
L'Union Catholique des Manoeuvres de Québec Inc.
Albert RAYMOND, prés. 19, rue Caron

Le Syndicat Catholique de l'Industrie du Bois de Rimouski Inc.
Prés.: Jos. SANTERRE Sec.: Louis LONGCHAMP

Association de la Soie Celanese de Drummondville
Prés.: Raymond BUSSIERE Sec.: Roland CHAMPAGNE

Syndicat Cath. des Ouvriers en Métallurgie, de la Joliette Steel Ltd.
JEAN-PAUL JOLY, sec. arch.

fait sa part

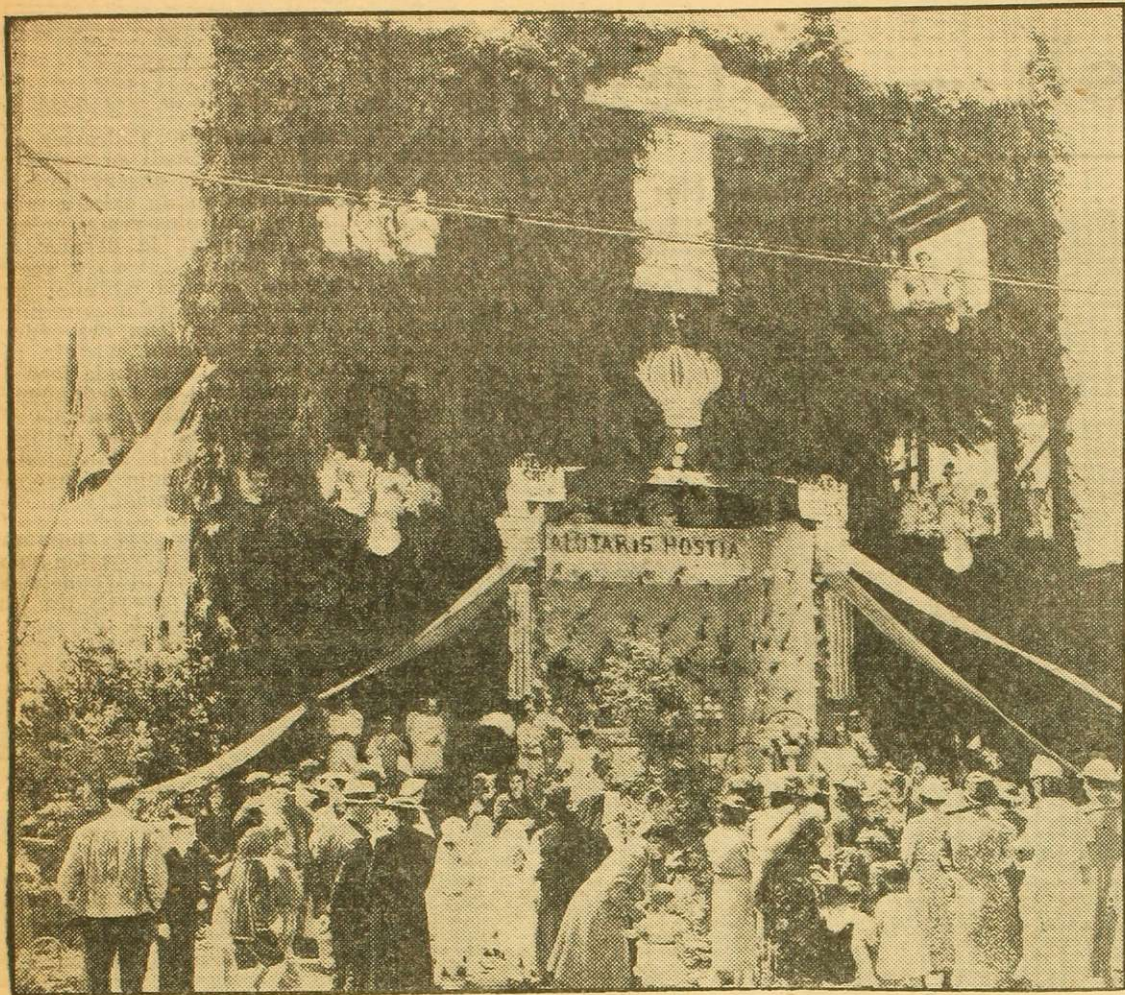


Le Canada possède des ressources naturelles d'une richesse exceptionnelle. Son développement est attribuable à l'énergie et à l'initiative déployées pour transformer ces ressources en objets utiles.

La chimie industrielle a généreusement concouru à cette heureuse évolution. Elle ne s'est pas bornée à tirer de matières premières naturelles des produits qui contribuent au bien-être de la société elle est allée jusqu'à produire maintes fois des matières "artificielles"

Vous en connaissez déjà quelques-unes: la "Cellophane", le nylon, les plastiques. Vous en connaîtrez bientôt d'autres!

CANADIAN INDUSTRIES LIMITED
Chimie CIL au Service du Canada



Chaque année, la Fête-Dieu est célébrée avec pompes dans notre province et elle donne lieu à de grandes manifestations de foi. Chacun s'ingénie à pavoiser sa demeure ou à ériger un reposoir où s'arrêtera la procession pour la célébration d'un Salut du T. S. Sacrement.

Filière et bonne administration

par l'abbé Georges Côté, aumônier de la C.T.C.C.

Avec la formation de nouveaux syndicats et conséquemment le développement de la C.T.C.C., il s'ensuit une nécessité pour chaque organisme (fédération, conseil central et syndicats) de se soumettre à une discipline commune pour ce qui a trait aux communications que ces groupements doivent avoir entre eux. La réflexion que provoque ces quelques mots ne portent pas sur la question des juridictions des différentes organisations. Celle-ci est assez connue de tous les syndiqués, tant soit peu anciens: elle se résume ainsi; la nature des problèmes crée la juridiction: ce qui veut dire que si le problème dont est saisi le syndicat déborde les limites de sa région, il doit être référé au conseil central, s'il est d'intérêt général pour tous les salariés, et à la Fédération s'il a trait au métier, à l'emploi dont le syndicat a la défense et dont ses membres tirent leur subsistance.

La voie hiérarchique

La question dont il s'agit ici est celle de la voie hiérarchique et elle se résume comme ceci: les syndicats ne devraient pas s'adresser au bureau confédéral sans passer par la fédération, quand la fédération existe, pas plus qu'ils ne devraient s'adresser au pouvoir public sans passer par elle, pour que cette fédération puisse, s'il y a lieu, fournir de l'aide ou au moins être informée, si elle peut prêter main-forte.

Rappelons-nous bien qu'il est essentiel qu'une fédération puisse savoir ce qui se passe chez ses membres affiliés, surtout, si elle ne convoque pas souvent des assemblées, et si les délégués n'y font que des rapports incomplets. De plus, souvenons-nous que les fédérations ne peuvent faire une bonne administration si les "bobos" de ses syndicats affiliés lui restent inconnus.

A la fédération d'abord

Autre réflexion: les syndicats ne devraient pas faire appel, pour quelque raison que ce soit, aux officiers de la Confédération, sans passer par leur fédération. Ce procédé de chevauchement a les inconvénients suivants. Il laisse ignorer à la fédération un problème qu'elle a le droit de connaître, lui épargne des démarches que, peut-être, elle devrait faire elle-même, et soumet les officiers supérieurs

ou organisateurs de la C.T.C.C. à la tyrannie de l'encombrement de l'ouvrage, et à l'obligation de s'occuper de plusieurs choses à la fois: ce qui est impossible dans une civilisation chiffrée et écrite.

Quelques objections réfutées

A ces remarques on pourrait peut-être objecter que quelques fois "ça presse" et que, par conséquent, on peut être excusé de ne pas passer par la voie hiérarchique. L'objection cependant ne tient pas, parce que le fait de passer outre une fédération fait échec au rôle de celle-ci, et constitue ce que l'on peut appeler de la mauvaise administration, toujours nuisible à l'avancement général. On pourra encore objecter que la fédération, peut-être, n'est pas capable ou qu'elle "ne marche pas". Cette objection ne vaut pas plus que la première. Si la fédération s'avère incapable d'aider le syndicat, ce sera son rôle, à elle, de s'adresser au bureau confédéral. Si la fédération comme on dit: "D'habitude elle ne marche pas", c'est au syndicat affilié, par ses délégués qu'il appartient de lui donner de la vigueur pour qu'elle puisse remplir son rôle proprement, qui est de lui aider. Les syndicats ne sont affiliés que pour cette fin et rien que pour cela.

Le progrès du syndicalisme catholique ne dépend pas uniquement du respect de cette règle de la voie hiérarchique — mais la bonne administration du mouvement est intimement liée à la nécessité pour tous les groupements inférieurs et supérieurs de passer par la "filière" dans leurs relations, sinon, il y a danger que toutes nos organisations soient un jour dans la situation d'une horloge qui marcherait sans aiguilles.

Sous l'occupation allemande

Le syndicalisme français a été cruellement éprouvé au cours des quatre années d'occupation allemande. D'après un journal ouvrier, 80,000 membres des différents syndicats et 7,000 officiers ont été tués, tandis que 8,000 autres officiers de divers groupements ouvriers étaient déportés en Allemagne.

En marge des cours d'hygiène pour barbiers-coiffeurs et coiffeuses

par J.-Henri Béliveau

On ne saurait trop féliciter et remercier les savants professeurs de l'Université Laval et de l'Université de Montréal d'avoir institué des cours d'hygiène pour les barbiers-coiffeurs et coiffeuses dans notre province.

En instruisant les barbiers-coiffeurs et coiffeuses sur les règles de l'hygiène qu'ils doivent scrupuleusement appliquer dans l'exercice de leurs fonctions, ces dévoués professeurs ont bien mérité du public en général, et ils ont rendu du même coup un immense service aux barbiers-coiffeurs et coiffeuses, dont le manque de connaissance en matière d'hygiène avait été une des causes principales de leur insuccès dans le passé.

Matières étudiées

Ces cours d'hygiène portent particulièrement sur l'étude de la bactériologie, la dermatologie, les maladies vénériennes, les maladies de la peau, les maladies contagieuses, la tuberculose, etc.

On enseigne aussi aux barbiers-coiffeurs et coiffeuses les moyens auxquels ils doivent recourir pour se prémunir eux-mêmes contre les dangers de la contagion et protéger le public contre les malades porteurs de germes de maladies contagieuses avec lesquels ils peuvent venir en contact.

Des cours spéciaux et très élaborés sont aussi donnés sur l'entretien des salons, sur la stérilisation de tous les outils et de tous les appareils qui servent aux diverses opérations.

Les barbiers-coiffeurs et coiffeuses font encore des études sérieuses qui leur sont d'un très grand profit dans les ouvrages intitulés: "Cours d'hygiène" de l'éminent professeur et auteur célèbre, le Dr J.-A. Beaudoin, et aussi dans les ouvrages de Georges Lévy, de Paul Chevalier, de Marcel Colin et dans plusieurs autres manuels d'hygiène.

Profession plus lucrative

En plus de développer le goût de l'étude et de relever le niveau intellectuel des barbiers-coiffeurs et coiffeuses, ces cours d'hygiène ont contribué dans une large mesure à rendre leur profession beaucoup plus lucrative.

Ceux et celles qui ont obtenu un certificat ou un diplôme attestant qu'ils ont suivi les cours d'hygiène et subi des examens sur cette matière inspirent beaucoup plus de confiance que leurs anciens confrères du passé.

Le public ne veut plus des anciennes méthodes peu recommandables, et souvent contraires aux règles de l'hygiène.

Le vieux système routinier a vécu. Le public réclame la compétence, et les procédés modernes; aussi, malgré l'augmentation sensible mais bien justifiée des prix chargés à la clientèle, celle-ci va sans cesse grandissant parce qu'elle reçoit un service incomparablement supérieur à celui que l'on donnait autrefois. Les salons de barbiers-coiffeurs et coiffeuses sont plus achalandés qu'en tout autre temps parce que le public est rassuré sur l'habileté, la compétence et les méthodes hygiéniques de ceux qui les dirigent.

Le procès des "cours d'hygiène" n'est plus à faire; ils ont donné les preuves de leur utilité et de leur efficacité.

Cours recommandés

La Fédération des barbiers-coiffeurs et coiffeuses, les syndicats catholiques, de hautes autorités civiles, des médecins hygiénistes de grande réputation, recommandent fortement les cours d'hygiène aux barbiers-coiffeurs et coiffeuses. Le témoignage de ces corps publics et de ces hautes personnalités, démontre bien l'importance et la nécessité pour les barbiers-coiffeurs et coiffeuses de s'instruire le plus possible, surtout sur les règles de l'hygiène se rapportant à

leur profession.

Il est à souhaiter que ces "cours d'hygiène" soient décrétés obligatoires dans toute la province et dans le plus court délai possible pour tous ceux qui aspirent à la pratique de la profession de barbier-coiffeur et coiffeuse.

Le "Collège des barbiers-coiffeurs et coiffeuses" qui est en bonne voie de réalisation, se chargera demain d'approfondir l'étude de l'hygiène et d'améliorer encore davantage les méthodes d'enseignement théorique, technique et pratique. Toute la population se réjouira de ces nouveaux progrès, parce qu'il y va de l'intérêt public et aussi de notre fierté nationale de posséder chez nous un "Corps de barbiers-coiffeurs et coiffeuses" bien organisé, plus instruit, plus compétent, plus discipliné.

Travail soigné

Dans les produits fabriqués par la Dominion Textile pour fins de guerre et ceux faits pour la paix on trouve le même travail soigné, depuis si longtemps en demande par les judicieux acheteurs canadiens.

Que ce soit tissus résistants pour avions de combats de notre aviation, ou draps et taies d'oreillers blancs et doux pour usage domestique, la qualité, née de nombreuses années d'expérience dans la fabrication et garantie par le travail habile de nos employés de filatures, est là.

Dominion Textile Company Limited

Fabricants de

DRAPS ET TAIES D'OREILLERS
"COLONIAL"

MAGOG FASTEST FABRICS

I. NANTEL

BOIS
DE
SCIAGE

MASONITE
TEN TEST
BEAVER BOARD

Coin Papineau et De Montigny
Téléphone :
CH. 1300
Montréal

To Our English -- Friends

American Labor Split

C.I.O. Hails World Labor Move as A.F.L. Grows More Cold

While the C. I. O. hailed the new World Trade Union Congress in a mass meeting in New York, the A. F. L. repeated its refusal to participate in the global labor organization formed at London, and told why.

More than 18,000 New York C. I. O. members and their friends jammed Madison Square Garden in New York for a "World Unity Rally" marking the debut of the C. I. O. into the international labor organization.

Said Philip Murray (C.I.O.): "The formation of the new world labor movement provides ample opportunity for the A. F. L. to come back into the international house of labor, which we strongly urge, and participate with other international labor organizations in the perfection of a peaceful and democratic world."

A.F.L. Statement

In Washington, the A. F. L. declared that no international trade union gathering should undertake "to dictate to the U. S. Government and the U. S. workers on the conduct of our foreign relations".

A. F. L.'s position: "The British Trades Union Congress had no right to supersede the authority of the International Federation of Trade Unions, with

which the A. F. L. is affiliated to call a world labor conference.

"Invitations to this conference were addressed to some organizations which are not free trade unions, to others which are government-dominated, to many which are dual in character, destructive in purpose and which fail to recognize the need of domestic trade union unity".

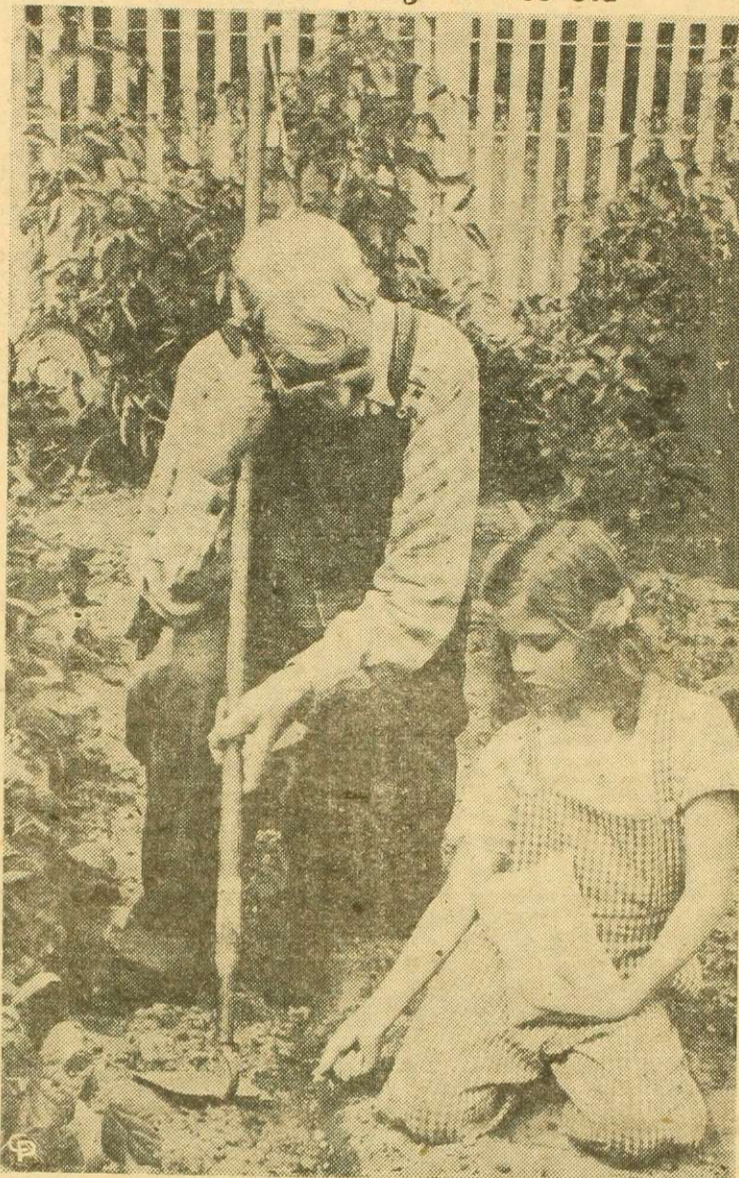
Slap at Russians

This was in obvious reference to the participation in the W.T.U.C. of the C.I.O. and the Russian trade unions.

A.F.L. added: "The most striking defect (of the W.T.U.C.) however, is the lack of unity in the composition of the conference. The labor organizations of the Soviet Union, for example, can hardly be described as performing the same function as labor unions in representative democracies practising the system of individual initiative, private ownership and freedom of speech, press, worship and association.

"To recognize that fact is not an act of hostility to our Russian allies. It is a simple matter of intellectual honesty. The A. F. L. believes that the essentially political character of the activities of the so called W.T.U.C. is another sound reason for our non participation".

Neither Too Young Nor Too Old



Victory gardens are as necessary this year as any year of the war. Although V-E day has been declared, the victory gardener is asked to carry on. More food than ever is necessary, to feed liberated Europe's hungry millions.

ILO Conference Scheduled for Paris in September

London (ILO) — The 27th session of the International Labor Conference, which brings together tripartite delegations from the Member States of the International Labor Organization, will be held at or near Paris in September, it was decided by the ILO's Governing Body at its recent session here.

The exact date will be fixed by Edward J. Phelan, Acting Director of the ILO, in consultation with Carter Goodrich of New York, chairman of the Governing Body, and Joseph Hallsworth and Sir John Forbes Watson of Great Britain, vice-chairmen.

Six items were placed on the agenda of the Conference. As officially agreed upon, they are as follows:

I. Director's Report (social problems of the immediate post-war period with special reference to Europe — future policy and program of the ILO).

II. The maintenance of high levels of employment during the period of industrial rehabilitation and reconversion.

III. Welfare of children and young workers (first discussion).

IV. Matters arising out of the work of the Constitutional Committee.

V. Minimum standards of social policy in dependent territories (supplementary provisions).

VI. Reports on the application of Conventions.

R. J. Thomas Lauds A.C.T.U.'s Work

New York. — Religion and trade unionism can work together, R. J. Thomas (United Automobile Workers) told a Communion breakfast of the Association of Catholic Trade Unionists (A.C.T.U.)

Thomas gave a report of his visit to England for the world trade union conference, and praised the A.C.T.U. for its work in establishing Christian principles in labor.

He related how Martin Kyne, of the C.I.O. Retail Workers, told the delegates to the London world conference (including Soviet delegates) that "We forget too much about God and the power he gives us". Thomas said he endorsed Kyne's statement.

Governing Body to Meet in Quebec City

London (ILO) — The Governing Body of the International Labor Office will hold its next session early in June in Quebec City, scene of the August, 1943, and September, 1944, meetings of President Roosevelt and Prime Minister Churchill.

The exact date of the meeting will be fixed in consultation between Edward J. Phelan, Acting Director of the ILO, and the officers of the Governing Body.

The invitation to meet in Quebec was extended to the Governing Body at its 94th session here by Paul Martin, M.P., representative of the Canadian Government on the Body. Mr. Martin said he was extending the invitation on behalf of the Governments of both the Dominion and the Province of Quebec.

Prolongation...

(Suite de la 1ère page)

taux. Il fallait s'adresser aux conseils du travail en temps de guerre. Mais les observations de la Commission du salaire minimum ne sont plus vraies aujourd'hui. En effet, le dernier décret de guerre, C.P. 9384, accorde une certaine latitude, aux commissions de salaires minima de hausser les taux des ordonnances. Pourquoi n'avoir pas profité de cette latitude lors du renouvellement de l'Ordonnance no 4. Aucune raison valable n'a été donnée pour tenter de justifier l'attitude de la Commission du salaire minimum et du gouvernement provincial.

On n'a même pas augmenté les taux de l'Ordonnance no 4 pour protéger les indemnités de vie chère. Les conseils du travail sont appelés à disparaître avec la guerre. Et là où il n'y a pas de syndicats forts et de justes conventions collectives, on s'expose à une dégringolade dans les échelles de salaires, même au point d'y laver les indemnités de vie chère qui ont été, il est vrai, intégrés dans les salaires de base, mais qui ne sont protégées que par les décrets de guerre. Et si un grand nombre de salariés subissent des diminutions de salaires à cause des ordonnances de la commission du salaire minimum, les négociations deviendront extrêmement laborieuses pour empêcher les mêmes réductions lors des renouvellements de conventions collectives.

L'autonomie provinciale

L'autonomie provinciale ne peut être vraiment respectée et défendue que si la législation sociale des provinces est au moins aussi favorable aux travailleurs que les dispositions de certains décrets de guerre adoptés par Ottawa. Et il y a moyen de faire mieux à Québec qu'à Ottawa, si on veut bien s'en donner la peine. Mais pas par des paroles; par des actes.

L'arrêté ministériel prolongeant l'ordonnance no 4 peut être modifié en tout temps. Espérons que l'hon. ministre du Travail, dont la sympathie personnelle pour la classe ouvrière est connue, agira promptement et ne voudra pas porter la responsabilité d'une injustice flagrante envers les petits salariés de la province de Québec.

La religion et le syndicalisme ouvrier

New-York. — M. R. J. Thomas (United Automobile Workers) a dit, à l'issue d'un déjeuner, suivant une messe de communion de l'Association of Catholic Trade Unionists, que la religion et le syndicalisme ouvrier pouvaient très bien travailler ensemble.

M. Thomas a présenté un rapport de sa visite en Angleterre où il assista à la conférence mondiale du travail et il a félicité l'A.C.T.U. de son travail pour l'établissement de principes chrétiens dans le monde de l'organisation ouvrière.

Il a relaté que M. Martin Kyne, des C.I.O. Retail Workers, avait déclaré aux délégués de la conférence de Londres (y compris les délégués soviétiques) que l'on ne songeait pas assez à Dieu et à l'aide qu'il pouvait nous donner. M. Thomas a ajouté qu'il avait appuyé les paroles de M. Kyne.

Protestation adressée à Radio-Canada

M. J.-B. Bellemare, secrétaire du Syndicat national des employés de l'Aluminium d'Arvida, a fait tenir à M. Raymond Tanghe, de Radio-Canada, une énergique protestation à la suite d'une conférence prononcée par ce dernier, sur Arvida, sous la rubrique: *Itinéraires canadiens*.

Dans cette conférence, M. Tanghe s'est permis d'attribuer le mécontentement des ouvriers de l'Aluminium à la présence et à l'action de "méchants agitateurs".

M. Bellemare écrit dans sa lettre, entre autres choses: "Les ouvriers de l'Aluminium qui connaissent bien les conditions dans lesquelles ils travaillent et vivent ne peuvent souscrire à l'éloge sans restriction que vous avez fait de la compagnie. Ils comprennent mal comment Radio-Canada a permis que tout son réseau français défende la compagnie en un moment où des employés unis dans le Syndicat national luttent contre elle pour obtenir des améliorations de travail et un régime de justice et d'ordre dans les usines."

Le secrétaire du syndicat cite à M. Tanghe quelques-unes des conclusions du rapport de la Commission royale d'enquête qui a étudié les causes de la grève en 1941, et il ajoute:

Troubles sérieux évités

"Depuis un mois, les organisateurs du Syndicat ont tout fait pour éviter une grève aux usines d'Arvida et sans leur influence sur les ouvriers aigris et irrités la grève aurait éclaté. Pour la troisième fois en deux ans, le Syndicat épargnait à la Compagnie des troubles sérieux. Non, Messieurs les organisateurs du Syndicat ne sont pas les agitateurs que vous avez dit. Ils ont droit à une rétractation de votre part et ils comptent sur votre souci de la vérité pour réparer le tort que vous leur avez fait.

"Ce ne sont pas les organisateurs du Syndicat qui provoquent la lutte de classe que vous avez dénoncée. Les abus d'autorité en certains directeurs industriels, leur arrogance intraitable, le refus d'une collaboration loyale et respectueuse des droits des libertés, voilà ce qui ne peut pas ne pas entraîner de violentes réactions."

N'attendons pas que la santé ait fui à tire-d'aile pour nous armer de la prudence qui nous aurait permis de la conserver.

Lorsqu'on est porté à la colère, il faut en observer attentivement les effets sur ceux qui se livrent à la même passion. — Plutarque.

FORMULE DE REABONNEMENT

Journal "Le Travail",
3447 Saint-Hubert,
Montréal,

Je vous envoie, ci-inclus, la somme de: ()
pour renouveler mon abonnement au journal

"Le Travail", à partir du mois de . . .

(Un an \$0.60; deux ans \$1.00)

NOM:

ADRESSE:

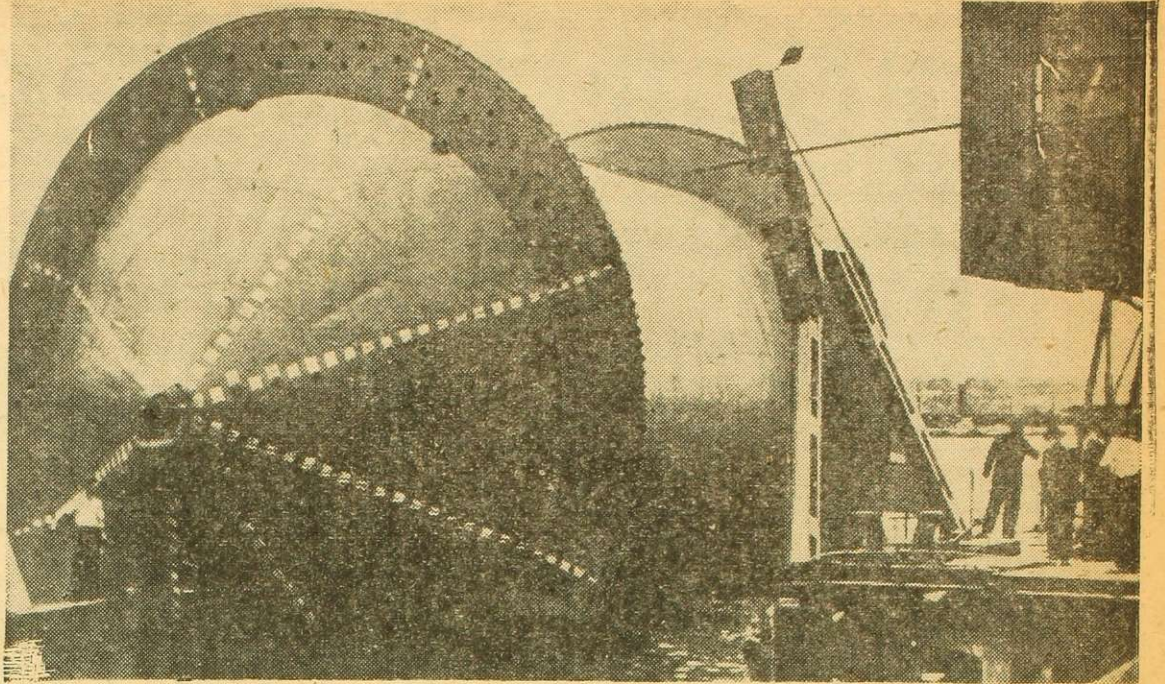
Les changements d'adresse

Tous les abonnés du TRAVAIL qui, au cours des dernières semaines, ont changé de domicile, feraient bien de nous aviser au plus tôt de leur changement d'adresse. Autrement, il s'ensuivra des retards dans la livraison de leur journal et ils courent même le risque de ne le point recevoir du tout.

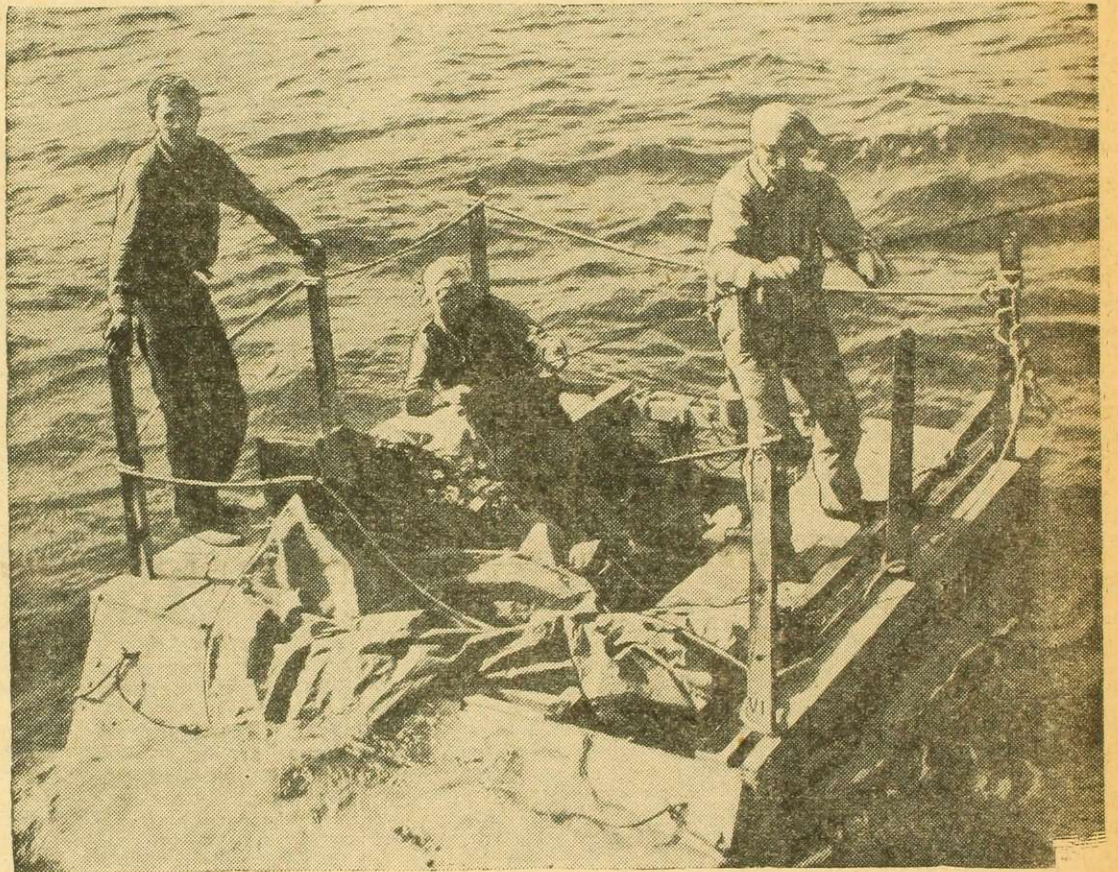
DE PAR LE MONDE



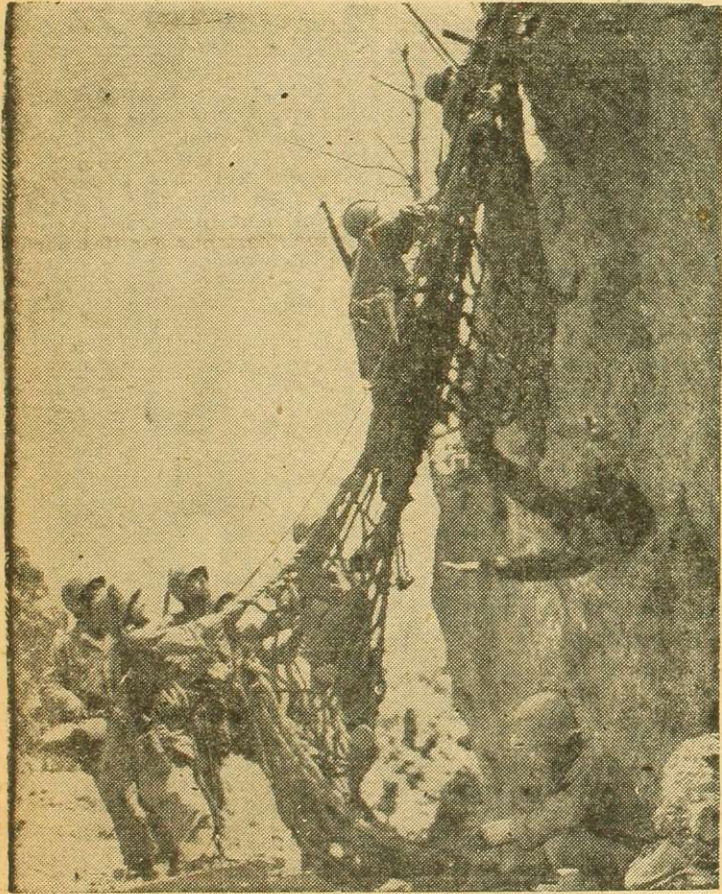
Le professeur Wernther von Braun, 33 ans, inventeur de la bombe-fusée allemande V-2, a été capturé par la Septième armée américaine dans les Alpes autrichiennes. Le bras en écharpe, ayant été victime d'un accident d'auto, il est photographié avec trois de ses assistants qui, avec lui, poursuivaient des expériences afin de perfectionner les V-2.



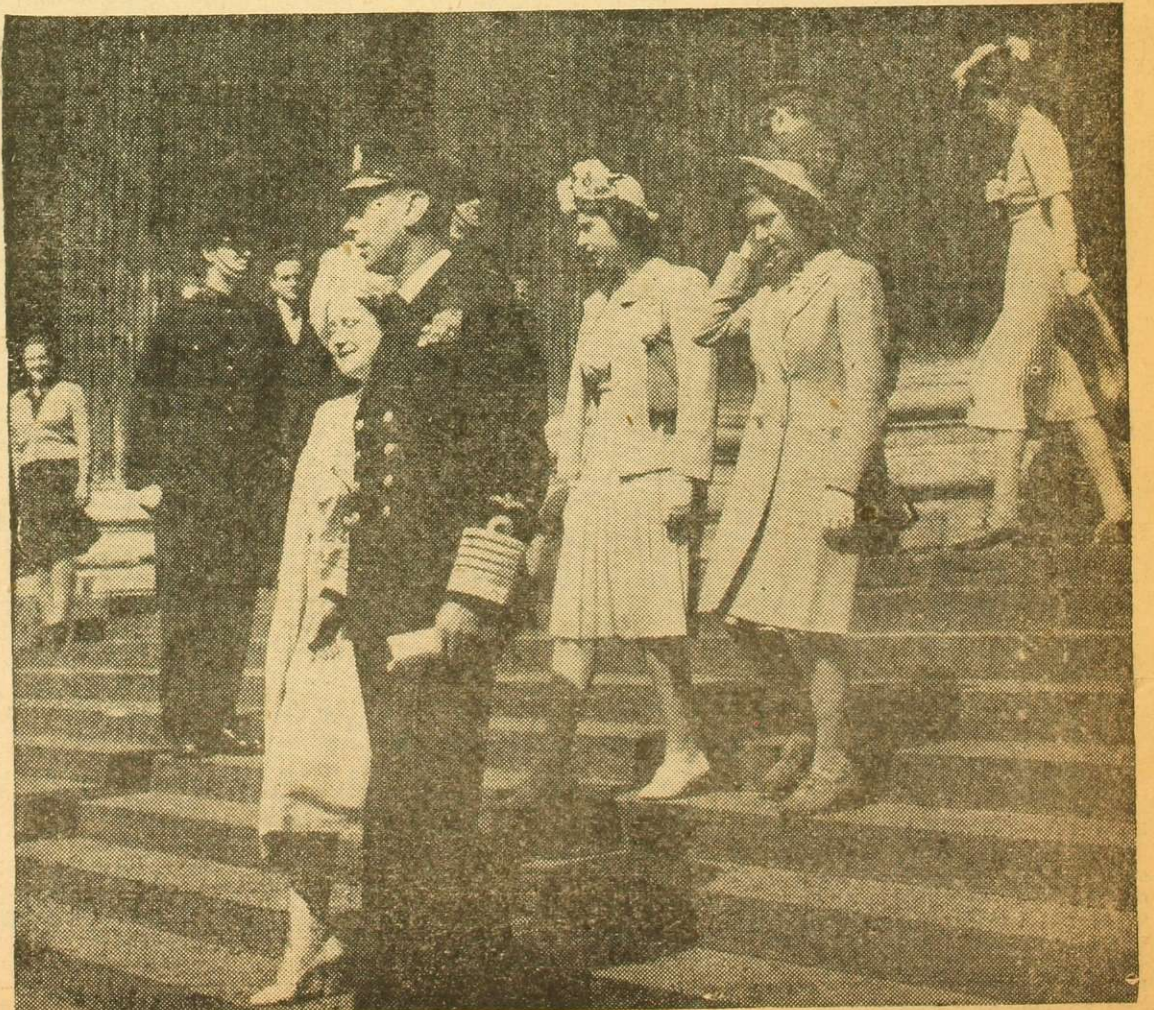
Il est possible que sans les pipes-lines installés sous la Manche, les Alliés n'auraient pu avancer aussi rapidement en Europe. Cette photo fait voir l'un des gigantesques caissons utilisés pour installer ces oléoducs d'une longueur de soixante-sept milles.



Trois marins danois sont secourus par une frégate britannique après avoir passé plus de dix-huit jours sur le radeau que l'on voit ici. Leur cargo avait été coulé.



Des soldats doivent recourir à un filet pour escalader les hauteurs de Shuri, sur l'île d'Okinawa.



Les membres de la famille royale sont photographiés alors qu'ils quittent la cathédrale St-Paul, à Londres, après la cérémonie religieuse qui y fut tenue pour marquer la victoire sur l'Allemagne.



Le bureau d'Adolf Hitler sur la Prinzregentenplatz à Munich. C'est de cet endroit que feu le Führer projetait les mouvements de ses troupes et qu'il donnait ses instructions par téléphone. On a retrouvé sur la table de travail deux bouteilles de vin et des verres.

POUR VOUS, MESDAMES

Vocations féminines

La victoire militaire des Alliés nous fait espérer la fin prochaine du conflit mondial, le terme des jours apocalyptiques que le Vieux Monde a vécus depuis quelques années et qui ont ébranlé l'ordre social de notre continent.

Le problème de l'après-guerre se pose déjà aux esprits avertis. Nous sommes à pied d'œuvre de cette période de réadaptation politique, économique et sociale.

L'économie de guerre avait produit un formidable courant de main-d'œuvre des industries civiles vers les usines de guerre, mais à présent qu'il s'agit d'opérer une nouvelle redistribution des travailleurs pour les besoins du retour à l'économie de paix, cette répartition du potentiel humain ne se fera pas du jour au lendemain, sans heurts, sans transition, sans période de chômage pour quelques-uns, et c'est ici que les cigales imprévoyantes regretteront la prodigalité des jours prospères et retiendront pour l'avenir la leçon de la fourmi.

Ne soyons pas pessimistes

Ne soyons pas toutefois pessimistes. Il y aura encore bientôt de l'ouvrage sur le métier pour approvisionner l'Europe qui se trouve dans un état de confusion et d'épuisement économique sans précédent. S'il y a surnombre dans certaines industries, il y aura des cadres à remplir dans de nouveaux établissements et c'est ici que les qualifications des travailleurs transférables seront considérées comme un critère essentiel de choix. L'aspect qualitatif du problème deviendra plus important que l'aspect numérique.

La jeune génération surtout, celle dont le début au travail a coïncidé avec celui des hostilités, n'a connu que des conditions inusitées d'emploi; elle s'est malheureusement habituée à une indépendance, une indiscipline qu'il lui faudra sous peu abdiquer et elle ne doit pas s'attendre qu'en temps redevenu normal, l'emploi idéal va lui

échoir comme par enchantement!

C'est pourquoi il importe que les travailleurs et travailleuses soient de plain-pied avec le problème. La question vitale du travail, grâce auquel on obtient les biens essentiels à la vie, ne doit pas être un problème unilatéral, exclusif à l'employeur, mais doit également solliciter l'attention de l'employé; chacun doit prendre conscience de ses responsabilités et apporter sa contribution à l'édification du monde d'après-guerre. Nous vivons actuellement les heures les plus critiques de l'histoire du monde, ne l'oublions pas. Ne nous endormons pas dans une fausse sécurité.

Ce que sera l'avenir

L'industrie et le commerce pourront-ils toujours absorber la main-d'œuvre mixte disponible? Ne viendra-t-il pas un jour où il y aura déséquilibre dans le jeu de l'offre et de la demande? La femme ne verra-t-elle pas alors de nombreux domaines fermés à son activité? Il est vrai que Vénus, pour qui l'homme ciselait autrefois des bijoux, a martelé les armes d'Achille et même endossé son uniforme pendant cette guerre. Mais ces temps seront bientôt révolus. Dans quelques années, lui tiendra-t-on compte de son effort total, comme la guerre elle-même, durant la période d'épreuve? Nous n'en sommes pas certains.

Femmes, mes sœurs, attendrez-vous d'être aux prises avec ce problème pour chercher de l'emploi ailleurs, sans préparation aucune! Tant de carrières s'ouvrent devant vous, si vous voulez vous y orienter dès maintenant! Le service social d'entreprise, par exemple, comporte une variété de professions qui offrent de vastes débouchés aux femmes: couture, coupe, enseignement ménager, travaux manuels, puériculture, hygiène sociale, gymnastique, écoles d'adultes, pour ne nommer que ces domaines.

Le travail d'artisanat

Nous n'osons pas espérer que sur notre simple conseil, les jeunes filles déracinées des campagnes lors des vastes migrations vers la ville, retourneront toutes à la vie rurale, au grand et noble labeur paysan. Elles ont cédé au mirage de la Cité, à l'attrait du salaire, délaissant les vastes horizons pour s'aventurer vers les régions moins heureuses de la ville. Celles qui veulent y élire définitivement domicile pourraient s'intéresser au travail d'artisanat, si en vogue aujourd'hui, auquel plusieurs sont sans doute initiées, et qui leur sera plus tard une source de revenus. Il y a des centres d'enseignement dans toute la province.

La collaboration féminine s'avère utile partout où l'effort tend au bien-être des travailleurs et de leurs familles, où la femme peut vraiment s'épanouir et marquer son empreinte.

Souhaitons que notre parole soit entendue et comprise par les milliers de femmes que nous voulons heureuses et prospères pour le bien et la sécurité des sociétés futures.

MANYA

Les femmes chrétiennes

Le rôle des femmes chrétiennes ressemble à celui des anges gardiens: elles peuvent conduire le monde mais en restant comme eux invisibles.—Ozanam.

La vertu par calcul est la vertu du vice. — Joubert.

Celui qui suit la justice et qui exerce la miséricorde, trouvera la vie, la justice et la gloire.



Robe décorative. Elle est en crêpe rayon marine et son intérêt lui vient d'une habile disposition de biais qui s'agrémentent de boutons. Le corsage boutonne jusqu'à la taille et l'encolure épouse le cou. Cette robe se porte avec une ceinture de cuir marine.

Pour fairer durer votre sac à main

Les sacs à main en cuir étant à peu près hors de prix, nous vous donnons ici quelques suggestions pour réparer et faire durer celui ou ceux que vous possédez.

Que l'intérieur reste toujours propre et ne soit pas bourré d'articles lourds qui usent la doublure.

Que les sacs en tissu soient nettoyés à sec, régulièrement, avec l'une des préparations vendues à cette fin. On ne doit cependant pas s'en servir pour les sacs en cuir; ils absorberaient l'huile naturelle du cuir qui se fendillerait ensuite.

Pour couvrir les taches, se servir de crème à nettoyer les chaussures, de la couleur voulue, ou de cire à parquet.

Frotter les parties brillantes des sacs en suède avec du papier sablé fin et retoucher les coins usés avec de la teinture à chaussures ou de l'encre de Chine.

Nettoyer les garnitures en métal avec de la pâte ou de la poudre qui sert à polir les métaux. En étendant du vernis à ongles fréquemment sur ces garnitures, le métal reluira plus longtemps.

Toute couture doit être faite à la main avec du fil ciré ou du fil de lin.

Pour redonner sa forme à un sac à main défraîchi, placer un morceau de carton neuf entre la doublure et l'enveloppe extérieure.

Conseils pratiques

L'odeur de fumée disparaît si l'on fait brûler dans le feu des écorces d'orange séchées.

Pour enlever du linge les taches de vin, plongez-le dans du lait bouillant.

Quand vous donnez un bain de pieds à un enfant, n'oubliez pas que sa peau est beaucoup plus sensible qu'une peau d'adulte.

Le secret de toute existence consiste dans un devoir à remplir, une douleur à porter, un apostolat à exercer.

Règles importantes pour obtenir une sauce riche et veloutée

Une sauce peut faire ou gâcher la réputation d'une cuisinière tout autant que celle du repas. Réussir une sauce riche et veloutée est un exploit plus simple qu'on ne le croit. Toutefois, la section des consommateurs, du ministère fédéral de l'Agriculture, a cru bon d'expliquer ici deux règles importantes qui, si elles sont suivies, vous aideront à obtenir une sauce impeccable et sans grumeaux dont vous serez fière.

La première s'applique au mélange de la farine et de la graisse. Elles doivent être bien incorporées l'une à l'autre et la farine brunie avant d'ajouter le liquide. Rappelez-vous que la sauce ne brunira plus après addition du liquide.

La deuxième s'applique à l'addition et au mélange du liquide. Que l'on se serve d'eau, de bouillon de viande ou de poulet, de l'eau des légumes bouillis ou en conserve, de lait ou de jus de tomates, le liquide doit être froid quand on l'ajoute au mélange de graisse et de farine. Il doit être aussi ajouté graduellement, et le mélange brassé constamment durant l'opération.

Voici une excellente méthode pour obtenir une sauce brune, riche et veloutée. Vous placez la farine nécessaire pour épaissir dans un coin de la rôtissoire pendant la cuisson. Si la viande est cuite à une température moyenne, la farine aura une belle teinte brune à la fin de la cuisson. Cependant, si la température du four est trop élevée, la farine sera trop foncée, brûlée peut-être, et ne pourra servir pour épaissir la sauce.

La sauce ne devrait pas être faite trop longtemps d'avance. Sinon, elle séchera, deviendra trop épaisse et pâteuse et il se formera une peau dessus qu'il est ensuite difficile de délayer à nouveau dans la sauce. Pour les membres de la famille qui arrivent en retard pour le dîner, vous pouvez conserver la sauce chaude dans un bain-marie bien couvert.

Voici comment épaissir les ragoûts. Déposez la farine et deux fois autant d'eau froide dans un petit bocal, fermez-le hermétiquement et brassez-le vigoureusement pendant une minute. Vous obtiendrez ainsi une pâte sans grumeaux qui se mêlera facilement au ragoût chaud.

Sauce pour bifteck

Verser deux ou trois cuillerées à table d'eau bouillante dans la poêle où le bifteck a cuit. Bien brasser pour détacher ce qui adhère à la poêle et assaisonner. Verser sur le bifteck.

Sauce brune

¼ tasse de gras (graisse du rôti),
¼ tasse de farine,
2 tasses de liquide froid (eau, jus de viande ou de légumes),
Sel et poivre au goût.

Il faut faire cette sauce dans la casserole où la viande a cuit. Enlever celle-ci lorsqu'elle est cuite, la déposer sur un plat chaud et la placer dans un four tiède. Enlever le surplus de graisse et garder seulement un quart de tasse dans la casserole, y ajouter la farine et cuire en brassant constamment pour la faire brunir mais ne pas la brûler. Retirer du feu et incorporer le liquide froid graduellement. Remettre sur feu bas et faire bouillir, en brassant constamment, jusqu'à ce que la sauce épaississe. Assaisonner au goût. Donnera deux tasses de sauce. Servir avec rôti de boeuf, d'agneau, de veau ou de porc frais.

volaille, côtelettes, coeur cuit au four, foie frit ou cuit au four ou pain de viande.

Variations

Sauce blanche: Employer du lait, ou une partie de lait et de jus de viande comme liquide. Servir avec volaille rôtie, veau, porc ou côtelettes.

Sauce d'abattis: Ajouter à une sauce brune ou blanche des abattis finement hachés, cuits à la vapeur ou au four. Servir avec de la volaille rôtie.

Sauce à l'oignon: Ajouter une demi-tasse d'oignons crus tranchés au gras fondu dans la poêle. Cuire jusqu'à ce qu'ils soient bruns, en mélangeant de temps à autre pour empêcher de brûler. Ajouter la farine et procéder comme pour la sauce brune. Servir avec rosbif, coeur cuit au four, foie frit ou cuit au four ou pain de viande.

Sauce tomate: Employer des tomates en conserve tamisées ou du jus de tomates comme liquide ou partie de liquide. Servir avec rôti de boeuf, de veau, d'agneau ou de porc frais, foie frit ou cuit au four, coeur cuit au four, côtelettes ou pain de viande ou de foie.

Les pieds fatigués

Lorsque vos pieds vous font souffrir, n'avez-vous pas l'impression d'un malaise général? Les pieds, ces fidèles serviteurs, sont plus sujets à causer des ennuis l'été, alors que la chaleur les fait transpirer et enfler. Essayez le bain de pieds suivants, lorsqu'après une longue marche ou une station prolongée vous revenez à la maison souhaitant pouvoir marcher sur les mains.

Mettre dans un bassin d'eau chaude une bonne poignée de sel à médecine, laissez tremper vos pieds pendant au moins dix minutes, rincez à l'eau froide. Ce changement d'un extrême à l'autre est des plus stimulant. Frottez ensuite vos pieds avec de l'eau de Cologne et saupoudrez de talc. Vous vous en sentirez toute rafraîchie et soulagée.

Apologue

Un jour, la Bienfaisance et la Reconnaissance se rencontrèrent à la porte du Paradis. Saint Pierre crut qu'elles arrivaient de concert et leur fit compliment des grandes choses qu'elles avaient dû faire ensemble sur la terre. — Non, dirent-elles; c'est la première fois que nous nous rencontrons.

Encourageons de préférence ceux qui affichent cette carte.



parce qu'ils font leur part.

Monty, Gagnon & Monty

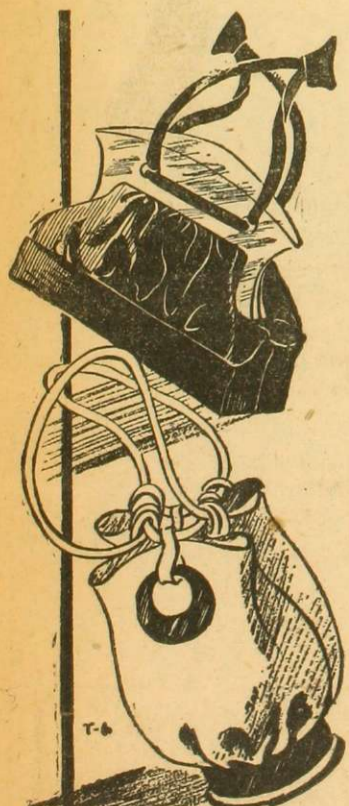
POMPES FUNEBRES

SALONS MORTUAIRES

1926 Plessis — AM. 8900

SERVICE D'AMBULANCES

4156 Adam — AM. 3733



De la faille noire a été utilisée pour le sac du haut dont la base est rigide, genre boîte. La monture est en écaille caramel brûlé. Une habile disposition des rubans réussit une poignée originale. Pour accompagner nos robes d'été, le second sac est aussi joli que pratique. Il est de cuir blanc avec base circulaire de simil-écaille, un produit qui est également utilisé pour les rondelles dans lesquelles passent les rubans.

Allocations familiales et salaire vital

Les élections fédérales auront lieu bientôt. La C.T.C.C. ne prend fait et cause pour aucun parti politique, quel qu'il soit. Ce fut toujours son attitude et son président, M. Charpentier, l'a démontré, il n'y a pas longtemps encore, cette attitude est très juste.

Cela ne saurait signifier cependant qu'elle demeure à l'écart des questions politiques et sociales qui intéressent les travailleurs.

* * *

Les allocations familiales font partie de ces questions sur lesquelles notre mouvement syndical croit de son devoir de prendre position. Aussi lit-on dans le dernier mémoire qu'il a présenté au gouvernement fédéral l'article suivant relatif à cette délicate question:

"La C.T.C.C. est favorable aux allocations familiales; mais elle maintient sa position en faveur d'un salaire vital au-dessus duquel les allocations familiales deviennent une assistance nécessaire pour la protection de nos familles canadiennes. La C.T.C.C., exprimant l'opinion de son congrès, soumet qu'il ne devrait pas y avoir de taux décroissant à partir du cinquième enfant..."

La C.T.C.C. exprime aussi son point de vue au sujet de la constitutionnalité de la loi, mais laissons de côté pour aujourd'hui cet aspect du sujet pour nous en tenir à l'aspect spécifiquement social de cette mesure.

Comme on s'en rend facilement compte à première vue, il y a deux idées distinctes dans le texte précédent, mais deux idées qui s'enchaînent cependant.

Favorable aux allocations familiales, la C.T.C.C. exige d'abord un salaire vital pour l'ouvrier. Le "salaire vital", c'est celui qui doit assurer la subsistance de tout ouvrier adulte, père de famille ou non, en mesure de fournir une somme moyenne de travail. Si le père de famille cependant doit subvenir aux besoins d'une famille dont le nombre d'enfants dépasse la moyenne, les allocations familiales deviennent nécessaires. Malheureusement, ce salaire vital est loin d'être généralisé, ce qui excuse le gouvernement de payer des allocations à partir du premier enfant. Cela ne saurait être toutefois qu'une mesure transitoire et il ne faudrait pas qu'elle nuise à l'établissement du véritable "salaire vital".

Il n'en reste pas moins que, du point de vue social, cela nous paraît être une erreur. Il importe donc de s'appliquer à la corriger le plus rapidement possible par une action syndicale bien coordonnée.

* * *

On ne peut nier non plus que cette erreur, attribuable à un état de fait, explique dans une large part l'établissement du fameux taux décroissant des allocations. Ce taux décroissant est injuste pour les familles nombreuses du pays. Il est antisocial, antifamilial et antinational.

1) Il est antisocial, car, pour l'adopter, on a fait appel à des arguments d'ordre économique incomplets. S'il est vrai que, dans une famille, certaines dépenses — nourriture, vêtement, fournitures scolaires — n'augmentent pas proportionnellement au nombre d'enfants, il est non moins vrai que d'autres dépenses — logement, service domestique, mobilier, services médicaux — s'accroissent sensiblement avec le nombre d'enfants. Il s'établit donc une espèce de loi de compensation qui du point de vue social, rend inadmissible le taux décroissant des allocations.

2) Il est antifamilial, car la famille est une cellule qui doit pouvoir s'épanouir librement, à laquelle il importe de façonner un climat très favorable. Or, pour les motifs précédemment énoncés, le taux décroissant des allocations découragera le père de famille nombreuse en le plaçant dans une situation écono-

mique défavorable vis-à-vis le père de famille moyenne ou restreinte.

3) Il est antinational, car, de tout temps, c'est la famille nombreuse qui a fourni à la patrie ses défenseurs, ses pionniers, ses bâtisseurs; c'est elle qui lui permet de s'agrandir et d'affermir sa puissance; c'est elle qui stimule sa vie économique, car, plus il y a de bouches à nourrir, de corps à vêtir et à soigner, d'intelligences et de volontés à former dans une famille, plus le cultivateur, l'industriel, l'artisan et le savant pourront trouver preneurs de leurs biens.

Aussi le taux décroissant des allocations familiales est-il antinational: il encourage le repliement sur soi-même et punit la générosité.

* * *

Deux conclusions s'imposent donc: il faut que disparaisse le taux décroissant des allocations; il ne faut pas que les allocations données aux premiers enfants de la famille entravent la lutte déjà difficile entreprise par le syndicalisme pour l'établissement du "salaire vital".

André ROY

Toutes les vies sont belles, où la pensée souveraine a été pour les autres. — Carmen Sylva. Il est plus facile d'étouffer le premier désir que de satisfaire tous ceux qui le suivent.

BE. 3984

282 ouest, rue Ontario

Hommages de

La Photogravure Nationale Limitée

MONTREAL

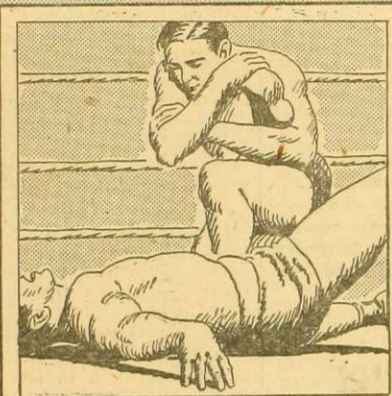
Tél. : FR. 0117

HOTEL LAFAYETTE

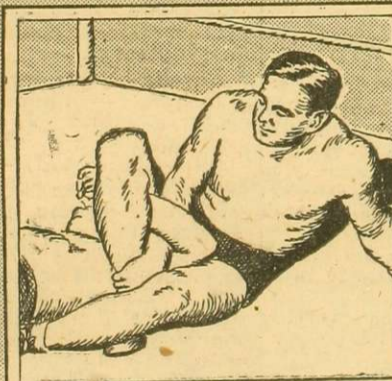
A.-H. PATENAUDE, prop.

Bières, vins et spiritueux servis tous les jours
AMHERST et DEMONTIGNY (à proximité de l'édifice des Syndicats)

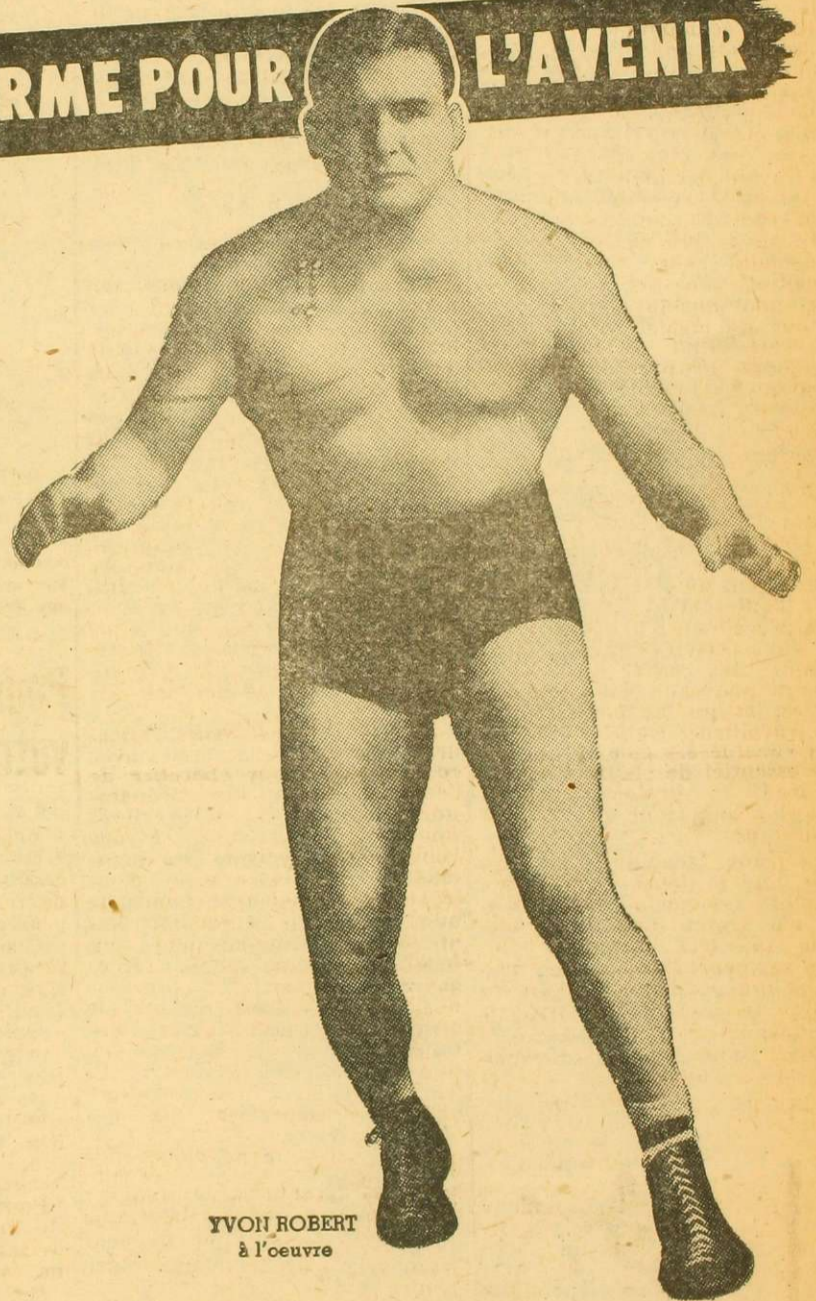
GARDEZ-VOUS EN FORME POUR L'AVENIR



Voici Yvon Robert faisant la démonstration d'une de ses prises d'orteils favorites. Il se jette sur la jambe de son adversaire, le tient sous sa jambe gauche et fait agir la pression de tout son corps. Puis, les genoux refermés, il met ses épaules en jeu pour presser davantage l'adversaire. C'est une prise très douloureuse qui, bien appliquée, donne des résultats rapides.



Ici, nous voyons Yvon Robert donnant une démonstration de sa célèbre prise de bras en ciseaux. En position debout, il serre d'abord la tête de son adversaire par en avant, le bras gauche refermé. Il lance alors l'adversaire par en arrière en exerçant une prise de ciseaux de bras au cours de la chute de celui-ci. Après quoi, il applique une prise de jambes et, dès que tous deux touchent le matelas, il se met à tirer.



YVON ROBERT à l'oeuvre

TOUT le monde ne saurait se livrer à un sport aussi violent que la lutte, mais ceux qui s'y adonnent peuvent améliorer leur technique en étudiant les méthodes des champions. Quant à ceux qui suivent les parties de lutte en simples spectateurs, ils en retireront un plaisir plus grand si, en consultant l'un des manuels peu dispendieux publiés à ce sujet, ils connaissent les moyens par lesquels les grands lutteurs appliquent leurs prises ou déjouent celles de leurs adversaires.

De toute façon, développez vos propensions pour les sports, quels qu'ils soient: exercez la modération dans votre régime alimentaire, pratiquez fréquemment la marche, respirez l'air frais à pleins poumons et ainsi vous vous garderez en forme pour l'avenir.

A L'APPUI DU PROGRAMME NATIONAL DE CULTURE PHYSIQUE

POUR MOI, DES TIMBRES DE PARAGNE DE GUERRE

LA BRASSERIE MOLSON LIMITÉE

LA
POLITIQUE
LIBÉRALE

Assure

DU TRAVAIL

Le programme libéral

en vue d'un embauchage maximum après la guerre

Aux vétérans — \$750,000,000 en bonis, gratuités, etc., pour aider les vétérans de la guerre à se procurer des emplois rémunérateurs dans l'industrie, à s'établir sur une terre ou à fonder un commerce, selon leurs aptitudes.

Habitations — \$400,000,000 serviront à exécuter le plus vaste programme de construction d'habitations à l'usage des particuliers, dans l'histoire du pays.

Allocations familiales — \$250,000,000 versés chaque année allégeront les obligations des parents envers leurs enfants et rétabliront l'équilibre des chances de succès dans la vie des jeunes Canadiens.

Banque d'expansion industrielle — Le gouvernement de King est prêt à aider les Canadiens d'initiative qui veulent lancer de nouvelles entreprises.

Prêts aux cultivateurs — Un homme sur trois, au Canada, vit de la ferme. Le Gouvernement libéral est disposé à faire des avances généreuses aux cultivateurs pour les aider à renouveler leur outillage, à améliorer leurs maisons et pour leur rendre la vie plus agréable.

Contrôle du prix minimum — Le régime libéral vise à la prospérité générale. C'est pourquoi, il veut par un contrôle efficace, maintenir à un niveau raisonnable les prix des produits de la ferme et de la pêche.

Diminution des impôts — Le gouvernement libéral croit qu'il faut d'abord assurer des emplois. C'est pourquoi les impôts seront réduits afin que chacun puisse dépenser plus librement.

Ces mesures ne constituent qu'une partie du programme adopté par le gouvernement libéral en vue d'un embauchage maximum. En plus d'encourager énormément l'épargne au moyen des Obligations de la Victoire et des Certificats d'épargne de guerre, le Gouvernement libéral a créé l'Assurance-chômage. Il a aussi établi un Ministère de la reconstruction et recruté un personnel d'experts. En somme, toute la politique libérale converge vers un même but: "maintenir à un niveau élevé l'embauchage et le revenu national". Le Gouvernement libéral vous offre un programme solide et parfaitement coordonné.

DU TRAVAIL!

Des emplois d'avenir pour les jeunes — hommes et femmes — qui ont fait la guerre et qui ont maintenant à vivre les plus beaux jours de leur existence! Des emplois pour tout le monde! Des emplois permanents qui rapporteront du bon argent qui conservera toute sa valeur d'achat! Le travail ardu, les sacrifices et la discipline que nous a imposés la guerre auront valu aux Canadiens un avenir brillant, un Canada meilleur, plus fort et plus grand que jamais!

LES libéraux ont un programme constructif, hardi, vaste, sensé! Jugez-en vous-même en lisant ci-contre quelques-unes des initiatives libérales. Ces lois ont été conçues, préparées de longue main et mises au point par les meilleurs spécialistes de l'industrie, de l'agriculture, par nos meilleurs sociologues et intellectuels. C'est un programme réalisable. Il produit déjà d'excellents résultats. Les libéraux peuvent l'affirmer en toute confiance parce qu'ils ont acquis une longue expérience dans la création et l'application de mesures sociales et politiques, d'intérêt national.

VOTEZ pour le candidat libéral. Faites en sorte que ceux qui ont tracé un programme en vue d'assurer des emplois rémunérateurs et la prospérité à tous les Canadiens puissent continuer leur oeuvre — et gagner la paix!

KING EST VOTRE SECURITE

Le Comité central libéral, Montréal

**VOTEZ POUR
LE CANDIDAT**

KING

Statistiques sur la retenue syndicale ou "check-off"

Voici le nombre d'employeurs dans chaque industrie ou métier (répartis par localité) qui avaient accepté la clause du "check-off" au début du mois d'avril:

- BEAUCE, imprimerie, 1 syndicat;
- CHICOUTIMI, filature, 1; poterie, 1; liqueurs, 1; imprimerie, 2;
- CRABTREE MILLS, pulpe et papier, 1;
- DESBIENS, pulpe et papier, 1;
- DRUMMONDVILLE, Eagle Pencil, 1;
- GRANBY, imprimerie, 1;
- HULL, imprimerie, 1;
- JONQUIERE, imprimerie, 1;
- JOLIETTE, imprimerie, 1;
- LA TUQUE, pulpe et papier, 1;
- MONTREAL, imprimerie, 10; vêtement, 2; chapeau, 1;
- MARIEVILLE, gantier, 1;
- OTTAWA, imprimerie, 1; peinture, 1;
- PLESSISVILLE, tannerie, 1;
- PRINCEVILLE, meuble, 1;
- QUEBEC, plombier, 1; tannerie, 5; vêtement, 4; métallurgie, 2; corset, 1; traverse, 1; tramway, 1; imprimerie, 2;
- ST-JEAN, imprimerie, 1; construction, 8; soie, 1; bois ouvré, 1;
- ST-HYACINTHE, hôpital, 2; plomberie, 1;
- ST-RAYMOND, pulpe et papier, 1;
- SHERBROOKE, hôpital, 2; imprimerie, 1; textile, 2;
- TROIS-RIVIERES, boulangerie, 6; plomberie, 3; imprimerie, 1;
- VALLEYFIELD, imprimerie, 1;
- VICTORIAVILLE, vêtement, 5;
- WINDSOR MILLS, pulpe et papier, 1.

Les corporations municipales
Liste des corporations municipales où

les syndicats affiliés à la C.T.C.C. ont obtenu le "check-off":

- QUEBEC, fonctionnaires municipaux, 1; pompiers, 1;
 - CHICOUTIMI, 1;
 - TROIS-RIVIERES, fonctionnaires municipaux, 1; policiers et pompiers, 1; employés municipaux, services extérieurs, 1; employés municipaux, section La Traverse, 1.
- Les fédérations
- Nombre de filiales dans chacune des fédérations de la C.T.C.C., qui bénéficient du "check-off":
 - BATIMENT, plombier, St-Hyacinthe, 1; plombier, Québec, 1; plombier, Trois-Rivières, 1; construction, St-Jean, 1; peintre, Ottawa, 1; total, 5;
 - BOIS OUVRE, St-Jean, 1;
 - CUIR ET CHAUSSURE, tannerie, Québec, 1; tannerie, Plessisville, 1; total, 2;
 - GANTIER, Marieville, 1;
 - IMPRIMERIE, Montréal, 4; Hull, 1; Trois-Rivières, 1; Sherbrooke, 1; Valleyfield, 1; Ottawa, 1; Chicoutimi, 1; Jonquière, 1; Québec, 1; St-Jean, 1; Joliette, 1; Beauce, 1; Granby, 1; total, 16;
 - MEUBLE, Princeville, 1;
 - METALLURGIE, Québec, 1;
 - TEXTILE, filature, Chicoutimi, 1; soie, Sherbrooke, 1; textile, Sherbrooke, 1; soie, St-Jean, 1; total, 4;
 - VETEMENT, Québec, 1; Victoriaville, 1; total, 2;
 - PULPE ET PAPIER, La Tuque, 1; Desbiens, 1; St-Raymond, 1; Crabtree Mills, 1; Windsor Mills, 1; total, 5;
- (En discussion dans la pulpe et le papier: Port-Alfred, 1; Grand'Mère, 1; Shawinigan Falls, 1; Trois-Rivières, 1; Beauharnois, 1).

Ce qu'est le concept national de la C.T.C.C.

La Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada croit que c'est un non-sens, une faute économique, une abdication nationale et un danger politique que d'avoir au Canada des syndicats relevant d'un centre étranger qui n'a ni nos lois, ni nos coutumes, ni notre mentalité, ni les mêmes problèmes que nous. Elle croit que le travail syndiqué canadien doit être autonome, régler seul ses propres affaires et ne pas se noyer dans une masse syndicale où ses initiatives sont impuissantes, sa volonté inefficace et sa vie propre impossible.

La production dans un pays dépend d'abord de l'économie nationale. Les problèmes se rattachant à notre propre consommation, ceux de l'exportation comme de l'importation et les moyens de régler ces problèmes tels que: taxes de ventes, frais de douanes, échelle de différents tarifs, conditions de travail, etc., constituent notre économie nationale. La prospérité dépend surtout d'une saine économie nationale.

Toute industrie comprend métiers et professions exercés d'une part par les employeurs et d'autre part par les employés; métiers et professions qui sont le gagne-pain pour chacun de ces deux groupes de producteurs. Malgré que les employeurs et les employés aient des intérêts distincts dont peut s'occuper séparément chaque groupe, ils ont aussi des intérêts professionnels communs qui ne peuvent être transigés que par une coopération soit nationale, soit provinciale en accord avec les besoins des métiers et industries concernés.

Donc, en autant que la production industrielle est concernée dans notre pays, l'économie nationale devient en quelque sorte une question d'ordre politique qui peut se limiter à une province, peut s'étendre à deux provinces et même peut embrasser le pays tout entier. On ne peut pas nier alors que les relations industrielles entre Capital et Travail doivent être gouvernées en vertu des mêmes nécessités de fait. Elles le seront lorsque, dans le domaine du travail, le syndicalisme ouvrier sera autonome et canadien, canadien comme il y a en Angleterre un syndicalisme anglais, en France un syndicalisme français, aux Etats-Unis un syndicalisme étatsunien.

Décision d'un tribunal d'arbitrage en faveur d'institutrices

Un tribunal d'arbitrage composé de MM. Ross Drouin, C.R., de Québec, président; Eugène Beauchesne, cultivateur, de Plessisville, et Lucien Dorion, organisateur des syndicats catholiques de Québec, a rendu sa décision touchant la cause de l'A.C.I.R., du district No 47, Plessisville, et les commissaires d'écoles pour les municipalités de Ste-Anastasia de Nelson, Notre-Dame de Lourdes, Somerset-Sud, Stanfold, Ste-Sophie de Mégantic, Lyster, Ste-Anne du Sault, St-Rosaire et Somerset-Nord.

La décision du tribunal accordée aux institutrices à l'emploi de ces commissaires un salaire minimum de \$600, avec augmentation de \$50 par année, jusqu'au maximum de \$800.

En plus, elle accorde aux institutrices et à l'Association la préférence syndicale en vertu de laquelle chaque Commission scolaire devra engager de préférence les membres de l'Association chaque fois qu'il y aura lieu d'engager une nouvelle institutrice.

La convention, telle qu'acceptée à l'unanimité par le tribunal, prévoit aussi la formation d'un comité de surveillance chargé de régler tous les malentendus ou griefs susceptibles de se produire.

Brevets d'invention

Liste de brevets d'invention accordés au Canada aux Canadiens français durant le mois d'avril 1945, d'après une compilation du Bureau Technique Fournier, procureurs de brevets d'invention, 934 est, rue Ste-Catherine, Montréal:

Arthur Courchesne, Montréal, traineau; J.-O.-V. Dudemaine, Amos, poêle à bois; L.-A. Gauthier Labelle, voiture hippomobile avec moteur; J.-E. Gauthier, Kénogami, machine à défricher; Joachim Mercier, Arvida, vêtement de

fond du genre corset; Jean Proulx, Hull, couvercle de la caisse d'aspirateur de machine à papier.

DANIEL JOHNSON

AVOCAT ET PROCUREUR

ROBINSON & JOHNSON

Edifice Aldred — chambre 2202

507 Place d'Armes, Montréal

Tél. PL. 9571

Billet du mois

Méditation d'un ouvrier canadien

Réflexions sur la dictature du communisme

Moi, ouvrier canadien, j'ai travaillé pour armer non seulement les troupes de mon pays, mais encore celles de nos alliés, les Russes et cela au nom de la démocratie, de la chrétienté. Ne me suis-je pas illusionné? Ne me suis-je pas fait emplier? Evidemment les Russes ont été de beaux soldats... comme les Allemands d'ailleurs. Ceux-ci étaient farouchement au service de la dictature nazie, appuyée à l'étranger par la 5e colonne. Ceux-là me semblent au service de la dictature communiste; et ne seraient-ils pas appuyés ici dans mon pays par une 5e colonne? Ce parti ouvrier-progressiste, entre autres, ne serait-il pas l'agent de Moscou? Ce n'est pas quand il aura détruit nos églises, quand il aura conquis mon pays, quand sa police secrète m'aura épié, quand je serai au poteau d'exécution, ce n'est pas alors qu'il me faudra savoir si la dictature du communisme est un bien ou un mal.

Comment savoir?

Evidemment la Russie rouge ne me laissera percevoir que des

échos sympathiques au régime soviétique. Nos gouvernements encore en paix avec ce pays d'Orient presque, au moment où je réfléchis, censureront les nouvelles désagréables, nuisibles peut-être à la bonne entente. Ce régime soviétique peut-il m'assurer le bonheur dans la paix?

Voyons un peu. Voici un principe; je le trouve dans le journal: "Le monde nouveau doit être fondé sur le respect de la dignité humaine et sur le principe sacré de l'égalité des droits de tous les peuples et de toutes les nations, grandes et petites, faibles et fortes". Voilà ce que disait le Pape Pie XII au lendemain de la victoire. C'est son métier de prêcheur, il doit connaître la vérité. Inspiré de l'Esprit-Saint, instruit par des rapports qui lui viennent de partout, il doit savoir ce qu'il dit quand il affirme que le communisme ne vaut rien.

D'ailleurs égalité des droits avec mes semblables, je suis pour ça; les peuples peuvent bien alors désirer l'égalité de droits. Mais si la Russie ne donne pas cette égalité de droits aux peuples, elle ne le donnera pas plus aux individus. Alors qu'elle garde son régime pour elle, je ne veux pas perdre le peu de liberté qui me reste. Et en conséquence, je travaillerai pour que la 5e colonne communiste, le parti ouvrier-progressiste, se fasse battre le plus possible aux prochaines élections.

UN OUVRIER CANADIEN



"C'EST À MOI QUE VOUS LE DEMANDEZ... AH! AH! AH!"

Vous n'iriez pas demander au "Diable Rouge de la Forêt" où se trouve le garde-feu le plus rapproché. Les feux de forêt lui font trop de plaisir et il vous enverrait dans la mauvaise direction;

Avant d'entrer dans la forêt c'est une excellente idée de demander où se trouve le garde-feu le plus rapproché et comment on le trouve par téléphone, si nécessaire. Il peut vous arriver de trouver un feu qui commence mais que vous ne pouvez pas éteindre seul. Il y a toujours de l'aide disponible au prochain village et votre garde-feu est à portée du téléphone le plus rapproché. L'opératrice peut vous mettre en communication immédiate avec lui.

Constituez-vous gardien de la forêt et de tout ce qui y habite—le poisson, les oiseaux, le gibier — toute cette nature que vous aimez.

ÉTEINDRE votre feu de camp, c'est le premier pas pour ÉLIMINER les feux de forêts.

TRANSPORT • CONSTRUCTION • GENIE CIVIL

The **Shawinigan** WATER & POWER CO.

ELECTRICITE PRODUITS CHIMIQUES

SHAWINIGAN CHEMICALS LIMITED QUEBEC POWER COMPANY

Filiales et subsidiaires

Ceci est la huitième d'une série d'annonces sur la Conservation Forestière.

206, rue Du Pont

Tél. : 4-4641

LA CIE **F. X. DROLET** QUEBEC

FABRICANTS D'ASCENSEURS
TOUTE REPARATION MECANIQUE

Spécialités : Bornes-fontaines. Soudure électrique et autogène.